



WOLU - INTER - QUARTIERS

WOLU - INTER - QUARTIERS
... en action !



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Septembre / Octobre 2018

Bimestriel N° 206

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 - P 401001 - Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: G. Ralet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Élections Communales du 14 octobre 2018

Dans quelques semaines, nous irons accomplir notre devoir d'électeur en donnant notre voix à une vision, une personne, une liste ou un parti pour nous représenter.

C'est un acte important dans notre vie citoyenne puisque l'association de l'ensemble de ces petits gestes permettra de donner « procuration » à nos représentants pour une durée de 6 ans.

Wolu-Inter-Quartiers, en tant que coordination de comités de quartier à Woluwe-Saint-Lambert, n'a nullement l'intention de se positionner pour l'une ou l'autre liste. Nous avons toujours été pluralistes et tenons à le rester.

Cependant, il nous semble essentiel de participer à la meilleure information possible des électeurs.

Pour ce faire, nous avons décidé de poser 50 questions aux principales listes démocratiques candidates à ce scrutin du 14 octobre 2018. Ces questions sont réparties en différents thèmes : urbanisme, mobilité, environnement, patrimoine, transparence, santé, participation, enseignement, sécurité, logement, économie et planification. De plus, chaque liste représentée a l'opportunité de présenter un sujet qui leur tient particulièrement à cœur.

Ce questionnaire est le résultat d'atelier de travail réunissant nos membres, mais également des citoyens de notre commune.

Dans ce bulletin vous trouverez les réponses de 5 listes démocratiques, tel que nous les avons reçues, par ordre alphabétique : Ecolo, La Liste du Bourgmestre (LB), MR+ ; PS/sp.a, WolHu.

Vous retrouverez également les réponses des listes sur notre site internet.

Nous vous invitons également à vous rendre sur les sites internet des différentes listes afin d'y consulter les programmes complets.

<http://www.woluwe-saint-lambert.ecolo.be/>

<https://defiwoluwesaintlambert.eu/>

<http://www.mr1200.be/>

<https://pswoluwesl.org/>

<https://www.wolhu.be/>

Nous tenons également à signaler que certaines listes ne sont malheureusement pas représentées dans ce questionnaire pour des questions évidentes d'agenda politique. En effet, les listes pouvant être déposées jusqu'à la mi-septembre il nous est impossible d'attendre cette échéance pour entamer la réalisation de notre bulletin.

Nicolas Moulin, Coordinateur.

Soirée-Débat élections communales le mardi 2 octobre à 19h30

Salle des conférences de l'Hôtel Communal (niv.-1) - Av. Paul Hymans, 2—1200 WSL

La soirée-débat annuelle de Wolu-Inter-Quartiers aura pour thème les élections communales et permettra à la salle de s'exprimer !

Des représentants des principales listes candidates au scrutin seront présents pour aborder des thèmes chers à notre association, mais également les vôtres.

Venez en nombre afin de connaître les engagements et les propositions des candidats pour la prochaine législature.

Pour un débat instructif et constructif, venez nous rejoindre !

Plus d'informations sur www.wiq.be ou par téléphone 02/762.39.44—Entrée libre

« Mémoire 2018 »

Questionnaire à l'attention des principales listes démocratiques candidates aux élections communales de Woluwe-Saint-Lambert.

Urbanisme

1. Il est difficile de se faire une opinion quant à la politique communale en matière d'urbanisme. Que feriez-vous pour que les citoyens appréhendent clairement vos intentions en cette matière ?

Ecolo: Nous souhaitons promouvoir un dialogue ouvert en permanence entre les habitants et leurs comités de quartier avec le service de l'urbanisme.

Pour désamorcer anticipativement les conflits qui peuvent naître à la fin du cycle légal de concertation, nous mettrons en place une politique de concertation positive en amont (c.à.d. lors de l'élaboration des grands projets) entre les promoteurs de projets (y compris publics) et les habitants des quartiers concernés.

LB: La politique du Collège en matière d'urbanisme est claire. Notre première priorité est l'opposition régulière à tout projet d'investissement immobilier qui représente une trop grande densification urbanistique de la commune. Le Collège s'est opposé, souvent avec succès, à plusieurs projets menaçant les équilibres des fonctions urbanistiques dans les quartiers. Ainsi, il a fait échouer le projet insensé de la Région qui envisageait la création d'une tour démesurée au carrefour du Bd de la Woluwe et du Cours Paul-Henri Spaak. De même, par deux succès successifs au Conseil d'État, il a fait annuler le permis d'urbanisme délivré à la SLRB pour la construction de logements en intérieur d'îlot sur le terrain régional de l'avenue Jacques Brel. Il a également veillé à ce que des permis d'urbanisme ne soient pas délivrés pour des projets menaçant le site de la Ferme aux Oies ou présentant une trop grande densité, notamment sur le terrain à l'angle de l'avenue Heydenberg, de la rue d'Octobre et de la chaussée de Roodebeek.

Il est en recours devant le Conseil d'État contre des permis d'urbanisme délivrés par la Région pour le projet immobilier sur le site de « l'European Tennis » ou encore contre le projet de construction d'un immeuble trop haut au coin du Bd de la Woluwe et de la rue Voot. Ce ne sont là que quelques exemples de la vigilance du Collège.

De même, le Collège s'oppose, à chaque fois que les prescriptions urbanistiques le lui permettent, à la subdivision des maisons unifamiliales. Il mène également une politique active de constat d'infractions urbanistiques.

Afin de renforcer ces lignes directrices en matière d'urbanisme, la Liste du bourgmestre préconise les mesures suivantes :

- L'élaboration de règlements communaux ou PPAS pour préserver les caractéristiques urbanistiques de certains quartiers (notamment les cités-jardins des Constellations, Capricorne, Clos des Peupliers, Kappelveld, etc.) ou leur intérêt patrimonial (notamment dans le quartier plus ancien de l'avenue Georges-Henri, des deux côtés du Bd Brand Whitlock) ;

- L'élaboration de lignes directrices en matière d'urbanisme pour chacun de 7 quartiers ou partie de quartier afin d'informer davantage les auteurs de projets des priorités urbanistiques de la commune ;

- L'abrogation d'anciens plans particuliers d'aménagement du sol - datant des années 1960-1970 - qui permettaient un développement intensif de certains quartiers. Ainsi les PPAS 6 et 26 concernant les quartiers Tomberg ou de la station de Woluwe seront abrogés.

La Liste du bourgmestre veillera également à désigner un agent du service de l'urbanisme de référence qui suivra tout le dossier d'instruction de demande d'un permis d'urbanisme, dès son introduction jusqu'à son aboutissement.

MR+: Il y a deux aspects importants à prendre en considération en matière d'urbanisme. Tout d'abord, en ce qui concerne les démarches, les candidats « MR+ » préconisent une simplification administrative accrue, accompagnée d'une digitalisation plus poussée des informations, des documents et des procédures. C'est un travail à la fois communal et régional ; avec des exemples très concrets que l'on peut retrouver dans d'autres régions du pays (ex : omgevingsloket online en Flandre). Quant à notre politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire, elle repose sur deux fondamentaux : (1) les autorités communales doivent être proactives dans leur politique d'urbanisme, c'est-à-dire qu'elles doivent être un acteur central des prises de décisions en la matière. Quitte à s'opposer à d'autres niveaux de pouvoir qui voudraient imposer certains projets, par exemple ; (2) la future politique d'urbanisme doit être au service des habitants, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas dénaturer l'esprit et la convivialité d'un quartier. Tout projet urbanistique doit également prendre en considération les critères de respect de l'environnement, de la qualité de la vie locale et de sécurisation de l'espace public. Enfin, la liste « MR+ » veut une plus grande concertation citoyenne au sujet de grands projets urbanistiques. Les autorités locales ne peuvent plus se contenter de séances d'information. Il faut pouvoir donner la parole aux habitants, les intégrer d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ce projet.

PS/sp.a: Nous proposons d'organiser une consultation préalable de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la Commune. En complément de ces réunions consultatives, nous proposons également d'utiliser des outils de communication moderne pour récolter des avis. Des outils (belges) existent pour cela. Nous avons d'ailleurs établi un partenariat avec une petite entreprise pour consulter les Woluwéens sur notre programme.

WolHu: La politique urbanistique de la Commune est stricte, et vise à préserver les intérieurs d'ilots (maintien des intérieurs d'ilots verts, pas d'autorisations pour les terrasses qui surplombent les intérieurs d'ilots, etc.), à éviter les projets de logements qui sont trop denses, qui ne s'intègrent pas dans les quartiers ou portent at-

teinte à l'environnement. Nous souhaitons également préserver le patrimoine ancien ou écologique dans nos quartiers.

Pour que cette politique apparaisse encore plus clairement aux yeux des citoyens ou des habitants d'un quartier spécifique, nous souhaitons faire adopter des Règlements Communaux d'urbanisme qui traiteront de problèmes spécifiques, ou modifier /adopter des Plans Particuliers d'affectation du Sol qui détermineront les règles urbanistiques dans certains quartiers.

La réforme du CoBAT récemment adoptée visait notamment à supprimer les Règlements Communaux d'urbanisme dont le nôtre ; afin de pouvoir garder une politique stricte en matière urbanistique, nous souhaitons **faire adopter, en concertation avec la population** une série de Règlements Communaux d'Urbanisme spéciaux, portant sur des thématiques diverses : gestion des eaux, licences, subdivisions d'immeubles, etc.

Ainsi, par l'adoption de RCU Spéciaux, nous pourrions permettre aux citoyens de mieux appréhender ce qui est autorisé ou non dans une série de thématiques. Nous proposons également de modifier un certain nombre de PPAS et d'en créer d'autres dans les quartiers où cela s'avère nécessaire, notamment pour protéger le patrimoine et éviter une trop grande densification de ceux-ci.

Ce travail sera mené dès le départ en concertation avec les habitants. L'implication citoyenne et des comités de quartier dans la détermination des règles urbanistiques concernant un quartier ou un sujet particulier permettra que les règles d'urbanisme – et donc la politique urbanistique communale- soit clairement appréhendée par les habitants.

2. Notre commune est déjà fortement urbanisée, comptez-vous prendre des mesures pour limiter son imperméabilisation ? Si oui, lesquelles ?

Ecolo: De manière générale, nous serons attentifs à apporter des solutions aux problèmes connus et à ne pas les aggraver (imperméabilisation mais aussi stationnement, congestion, sécurité des déplacements « doux »...). Cela se fera en associant largement les habitants et leurs comités de quartier à la définition concertée de solutions réalistes et pratiques.

Après des années d'ignorance du problème, il faudra que chaque modification de voirie, trottoir, espace vert si petit soit-il donne lieu à une évaluation de possibilités de désimpermeabilisation par la réduction des surfaces imperméables et le stockage à la source.

Il faudra aussi mettre l'accent sur l'entretien des citernes existantes au sein des habitations et promouvoir l'utilisation de toitures vertes (via un incitant financier ou autre) y compris en cas de rénovation (cf Boitsfort) pour accentuer la rétention de l'eau à la source. De même, nous pouvons également sensibiliser les citoyens à la mise en place de citernes d'eau lors de la rénovation de leur logement et envisager la mise en place d'un incitant financier au niveau de la commune (sous réserve d'un examen budgétaire plus approfondi).

LB: Beaucoup de mesures ont déjà été prises pour ré-

duire l'imperméabilisation de plusieurs quartiers de notre commune. Ainsi, le projet d'éco-quartier Schuman-Charmille permettra de déminéraliser un terrain qui était bétonné sur près de 2 hectares en recréant des espaces verts et naturels sur plus de sa moitié. Lors du réaménagement des voiries, le Collège veille également à déminéraliser l'espace public. Il en est ainsi à l'avenue Dumont par la création de noues. Le Collège a pu influencer la Région pour qu'elle recoure à la création de noues bd de la Woluwe dans le cadre de son réaménagement. D'autres avenues, comme l'avenue Gilsoul, ont également bénéficié de ce programme de déminéralisation. Il sera systématisé à chaque projet de rénovation de l'espace public pour autant que la largeur des trottoirs le permette et qu'il n'y ait pas d'obstacles en matière de sécurité publique. Pour poursuivre cette politique de déminéralisation de l'espace public, la Liste du bourgmestre prend notamment les engagements suivants :

- Création d'un deuxième éco-quartier dit Saint-Lambert qui devrait être délimité en concertation avec les habitants. Ce 2e éco-quartier permettra la création et la réhabilitation d'espaces verts comme le nouveau parc des Îles d'Or (la commune a obtenu de la Poste la cession d'un terrain, pourtant constructible, réservé à l'espace vert), le parc Saint-Lambert (pour lequel la commune se propose d'acheter les parties privatives), le réaménagement la rue Saint-Lambert pour réduire sensiblement l'étendue asphaltique dans sa section la plus large;

- La protection du site de la Ferme aux Oies et, à cette fin, le Collège a présenté à la Région un projet de classement spécifique. La Liste du bourgmestre souhaite que la commune achète ces terrains pour préserver ce site naturel. La même démarche sera entreprise pour préserver le site dit du Vallon (avenue Chapelle aux Champs).

MR+: Pour les candidats « MR+ », cette préoccupation doit être incluse dans les futurs projets urbanistiques. Contrairement à d'autres formations politiques, nous ne voulons pas freiner le développement urbanistique par principe ; même si celui-ci doit être raisonné et raisonnable notamment du point de vue de l'encadrement de la densification. Néanmoins, des initiatives innovantes peuvent être intégrées à des projets urbanistiques pour limiter l'imperméabilisation : jardins publics non-asphaltés, toitures végétales, noues urbaines, etc. Dans une zone aussi problématique que le Boulevard de la Woluwe, par exemple, les étangs peuvent être mis à contribution en augmentant leur capacité de stockage.

PS/sp.a: Nous partageons votre constat qu'il est nécessaire de maintenir un équilibre entre espaces verts et construction. La « bétonisation » que vous soulignez très justement a des impacts sur la diminution de ces espaces mais également sur la perméabilité des sols, ce qui peut entraîner des problèmes en cas de fortes pluies. Néanmoins, nous savons également que la Région bruxelloise fait face à une forte poussée démographique (et donc WSL également). Pour nous, il est important de maintenir des logements à prix abordables (et des logements sociaux) dans notre commune. Mais nous ne soutiendrons que les projets présentant les

garanties nécessaires tant en termes urbanistiques qu'environnementaux ET qui laissent la part belle à des logements accessibles (ce dernier point est primordial pour nous).

Nous ajoutons à cela deux autres mesures :

- Intensifier la lutte contre la transformation illégale des zones de recul des constructions (notamment les jardinets) en parking ;

- Créer des aménagements publics permettant de réduire le ruissellement des eaux de pluie, de travailler à la réhabilitation des citernes et à l'entretien régulier rigoureux des collecteurs communaux.

WolHu: Poursuivre la politique actuelle stricte qui vise à privilégier l'utilisation du bâti existant : transformation d'immeubles de bureaux en logements, ou encore démolition-reconstruction en améliorant la perméabilité des sols. De cette manière, nous pouvons créer des logements tout en préservant les espaces verts de nos quartiers.

Poursuivre les initiatives visant au classement de certains espaces naturels quand il y a un intérêt du point de vue écologique (ex : classement du site de la ferme aux Oies)

Continuer à créer des espaces verts, parcs ou des équipements collectifs (plaines de jeux, potagers collectifs, etc.) afin d'assurer la présence de poumons verts dans nos quartiers. Cela peut se faire via le mécanisme de charges d'urbanisme ou l'achat de certains terrains.

Poursuivre la politique de remise en état des zones de recul totalement imperméabilisées en jardinets perméables.

Poursuivre la politique communale incitant au placement de toitures vertes et inciter à la récupération des eaux de pluies afin d'alimenter certains sanitaires.

Favoriser l'agriculture urbaine, notamment sur les toitures plates de certains immeubles / maisons – dans le respect du voisinage et en toute sécurité: cela peut créer du lien social dans certains immeubles, et cela s'inscrit dans la politique « good-food » et de circuit court que nous voulons promouvoir.

3. Que comptez-vous mettre en place pour assurer la mixité sociale et des fonctions dans les projets d'investissement (commerces, équipements, logements, services...)?

Ecolo: Pour qu'on en finisse avec une politique urbanistique d'un autre âge qui a abouti à un quartier doréoté coupé en partie du reste de la commune et accessible principalement en voiture tel le Val d'or :

Nous souhaitons une réflexion ouverte sur une intégration nécessaire et planifiée en amont des services offerts dans les quartiers : transports publics, crèches et commerces de proximité, sans oublier les besoins en espaces verts de jeux et de détente.

Nous ferons respecter la qualité de vie des quartiers en n'acceptant pas de projets disproportionnés par rapport à la typologie existante (intégration dans le quartier, respect des gabarits, rejet de l'urbanisation des intérieurs d'îlots, protection sans concession des espaces verts non-constructibles).

LB: Le Collège a veillé à modifier le PPAS 60ter (site du Val d'Or) pour réintroduire la fonction de commerce et de service au rez-de-chaussée de certains immeubles déjà construits ou à construire. Les investisseurs sont parfaitement informés de cette orientation. C'est essentiellement par l'adaptation ou l'adoption de PPAS que la mixité des fonctions peut être garantie dans un quartier. Les PPAS permettent aussi de limiter l'implantation de certains types de commerce dans un quartier. C'est l'objectif poursuivi par le projet de PPAS, en cours d'élaboration, pour l'avenue Georges-Henri (ce projet sera finalisé au cours de la prochaine mandature 2018-2024)

MR+: La liste « MR+ » n'envisage pas de planification stricte des projets d'investissement et part du principe que, s'il faut veiller à une diversification des projets, il n'est pas question d'une intervention systématique des pouvoirs publics dans chaque projet. Au contraire, si l'autorité communale doit définir un cadre précis des préoccupations urbanistiques (environnement, qualité de vie, etc.), elle doit aussi laisser plus de liberté aux citoyens et autres développeurs urbains. La liste « MR+ » défendra tous les projets qui visent à dynamiser l'économie et l'activité locales, favoriser l'intergénérationnalité, augmenter l'offre de logements « moyens » et améliorer le cadre de vie des habitants de Woluwe-Saint-Lambert. Cependant, la liste « MR+ » ne souhaite pas la construction de nouveaux logements sociaux alors que Woluwe-Saint-Lambert atteint déjà ses objectifs et figure dans les communes bruxelloises avec le parc le plus grand. Nous préconisons plutôt la rénovation des logements déjà existants : la qualité avant la quantité.

PS/sp.a: En tant que liste de Gauche, la mixité sociale est l'un des points qui nous tient le plus à cœur. Nous avons décliné plusieurs propositions au sein des différents chapitres de notre programme.

Pour le logement :

- La rénovation des logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques, en prévoyant suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Le logement public constitue une réponse aux défis d'aujourd'hui comme la paupérisation de la population. Il est un outil de lutte contre la dualisation résidentielle et est un vecteur de mixité et de diversité sociales ;

- La mise en œuvre des opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec les associations citoyennes, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale

(en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés.

En ce qui concerne les projets économiques, nous souhaitons que les projets d'ampleur que sont la rénovation (terminée) de la Place Saint Lambert et (prévue) de l'avenue George Henri préservent la convivialité

Nous souhaitons pour la Place Saint Lambert :

- La rendre régulièrement piétonne le dimanche et y organiser des activités conviviales et accessibles à tous. Envisager un « repair marché » en partenariat avec les ateliers de la rue Voot où les habitants de la commune pourraient faire venir réparer leurs objets hors d'usage à petit prix ; envisager des rencontres régulières avec les élus locaux qui pourraient être interpellés sur la politique communale, dans le cadre d'une sorte d'Agora citoyenne ;

- Établir un partenariat avec hub.brussels (anciennement Atrium), l'agence publique bruxelloise en faveur de la politique commerciale pour établir un diagnostic de la zone et proposer des solutions pour redynamiser la place ;

- Développer une vie nocturne conviviale, respectueuse des riverains. La Maison des associations pourrait être exploitée pour devenir un café convivial et accessible à tous (avec des heures d'ouverture respectueuses des habitants).

Pour l'avenue George Henri :

- Lutter contre les bâtiments inoccupés et les étages vides au-dessus des commerces, notamment par la mise en place d'incitants positifs comme les primes à la rénovation et le soutien aux pop-up stores (magasins éphémères) ;

- Systématiser l'utilisation des étages des commerces acquis par la Commune pour des logements à prix modérés, accessibles aux plus modestes, en assurant la continuité de la politique de préemption communale.

WolHu: Nous veillons déjà dans les nouveaux projets (ex : transformation d'immeubles de bureaux en logements, etc.) à cette mixité ! Ce fut par exemple un des aspects problématique dans un dossier de transformation d'immeuble de bureau en logement avenue Marcel Thiry, qui a eu un avis défavorable notamment parce que nous souhaitions plus de mixité de fonctions (au rez et premier étage au lieu du seul rez de chaussée). La mixité sociale et de fonctions est essentielle dans nos quartiers !

Nous souhaitons également initier avec la région une modification du dogme « le logement prime sur tout » : Ainsi par exemple, dans certains quartiers anciens, des professions médicales souhaitent s'installer dans ce qui a été initialement prévu comme un cabinet médical, transformé par la suite en logement ; et il est aujourd'hui difficile de revenir en arrière. Il conviendra de demander plus de souplesse au niveau des règles régionales pour permettre plus de mixité.

Mobilité

1. Comment allez-vous gérer l'augmentation du stationnement dû à l'augmentation du nombre d'habitants dans la commune ? (nouvelle construction et densification)

Ecolo: Comme dans d'autres villes dans le monde, c'est en offrant des solutions de déplacement alternatives que le nombre de véhicules en circulation baissera et de ce fait les besoins en places de stationnement.

Un plan communal de mobilité a été adopté et est censé être entré en vigueur depuis décembre 2013. Pourtant aucun état des lieux des actions réalisées n'a encore été fait. Nous proposons un rééquilibrage de la planification des investissements en favorisant les modes de déplacements alternatifs à l'auto (piétons, cyclistes, transports publics) et en veillant à la place des personnes à mobilité réduite.

Nous veillerons à ce que la commune suive le plan régional Iris 2 qui vise une diminution du trafic automobile de 20 % à l'horizon 2018 (!). Il faut se fixer l'objectif d'un taux d'utilisation du vélo de 20% en rattrapant le temps perdu. Sur la durée de la mandature, il faudra consacrer assez de moyens financiers pour veiller à la transformation en profondeur des voiries et des espaces publics.

Nous souhaitons :

- Augmenter de 15% par an le nombre de km d'itinéraires sécurisés dédiés aux cyclistes avec une priorité aux accès menant aux établissements scolaires.

- Intégrer les Plans de Déplacements Scolaires (PDS) dans le Plan Communal de Mobilité (PCM).

- Favoriser la création de PDS (Plans de Déplacement Scolaires) pour l'ensemble des écoles situées sur le territoire de la commune.

- Généraliser un système de rangs scolaires à vélo.

- Favoriser l'utilisation du vélo et des transports en commun pour les fonctionnaires de la commune ainsi que l'utilisation de voitures électriques ou hybrides.

- Instaurer des primes pour l'acquisition de vélos électriques.

- Mettre en place un plan de déplacement au sein des différents services de la commune (administration, CPAS...) et aider les entreprises de la commune à établir leur plan de déplacement.

- Favoriser l'implantation des voitures partagées (Cambio ...) et du plan Villo.

- Assurer la mobilité des aînés ou des personnes à mobilité réduite via l'organisation d'un service de transport adapté résultant de la création d'une entreprise d'économie sociale. Organiser aussi pour ces mêmes personnes des marches exploratoires permettant notamment d'identifier les obstacles à la mobilité douce ainsi que les zones « dangereuses ».

Respect strict du plan régional de stationnement qui prévoit le stationnement autorisé pour les habitants

dans un périmètre bien précis autour de leur logement. Continuer à donner la possibilité à tous les habitants disposant d'une carte de riverain de pouvoir stationner dans toute la commune ne va pas inciter les habitants à utiliser d'autres moyens de transport pour se déplacer dans la commune.

LB: Les prescriptions urbanistiques prévoient les conditions de création de stationnement dans les immeubles à construire. Néanmoins, La Liste du bourgmestre entend soutenir le développement d'autres modes de déplacement à l'avantage des habitants et plus particulièrement des nouveaux habitants. Ainsi, une prime communale sera octroyée à tout nouvel habitant de la commune qui renoncera à l'usage de tout véhicule automobile dans l'année de sa domiciliation à la commune. Cette prime communale pourra être cumulée avec les avantages accordés par la Région bruxelloise. Ce sera une première en Région bruxelloise et cette forme d'encouragement à adapter son mode de transport à la vie urbaine permettra de limiter l'accroissement du parc automobile que la Région ne peut plus absorber.

MR+: Tout d'abord, il ne faut pas oublier que la mobilité est une compétence fragmentée entre plusieurs niveaux de pouvoir, dont la Région. C'est pourquoi nous préconisons une concertation plus poussée avec la Région et les communes limitrophes. Ceci étant dit, la liste « MR+ » proposent plusieurs projets qui visent à privilégier les riverains (10 cartes « visiteurs » gratuites, par an) et les personnes qui participent à l'activité économique locale (rabais sur les cartes) en matière de stationnement. La lutte contre les infractions dans les zones bleues (simplement changer le disque) sera renforcée. Par ailleurs, la fluidité du stationnement dans les pôles commerciaux (ex : Avenue Georges Henri) sera améliorée grâce à la généralisation des « shop & go ». Enfin, la liste « MR+ » souhaite augmenter la capacité de stationnement à Woluwe-Saint-Lambert de deux manières : (1) en créant de nouveaux parkings, notamment un parking souterrain sous la Métairie ; (2) en passant des accords avec les entreprises qui possèdent sur le territoire communal des parkings privés, sous-utilisés en dehors des heures de bureau. Une attention particulière sera portée aux nouvelles technologies, comme l'application « Pasha », afin d'offrir toujours plus de places de stationnement.

PS/sp.a: Nous proposons un contrôle plus strict des cartes de riverain par exemple pour les personnes disposant d'un garage et qui refusent de garer leur voiture devant celui-ci.

En plus de cela, voici quelques autres mesures pertinentes en la matière :

- Favoriser et encadrer l'accès de places de parking aux riverains dans les centres commerciaux ou les administrations publiques, en dehors des heures d'ouverture, pour répondre aux difficultés locales de stationnement et à l'engorgement de certains quar-

tiers ;

- Réserver et prévoir, dans les quartiers commerçants (comme l'avenue George Henri), de façon rationnelle et concertée, des places pour les commerçants et leurs employés ;

- Surveiller de manière stricte les emplacements réservés de type « corps diplomatique » dans notre Commune et les supprimer s'ils ne sont plus pertinents ou s'ils peuvent être situés ailleurs.

WolHu: Nous veillons déjà, lors de la délivrance de permis d'urbanisme, à prévoir un nombre suffisant de places de parking dans les projets, ainsi qu'un nombre suffisant d'emplacements vélos facilement accessibles (nous allons au-delà des normes urbanistiques régionales). Il faut également poursuivre l'implantation de box vélos sécurisés dans les quartiers.

WolHu souhaite également pousser à l'utilisation de véhicules partagés, et augmenter ce type de services sur le territoire communal et régional; cela permettra à de nombreux ménages de faire l'économie d'un second véhicule, ou même d'un seul véhicule ! WolHu souhaite également augmenter le nombre de stations Villo, mais cela doit se faire en concertation avec la Région.

WolHu est persuadé que l'intensification de ce type de service de véhicules et vélos partagés sur notre territoire permettra, en lien avec l'excellent réseau de transports en commun, d'éviter l'achat de véhicules pour les habitants qui n'en verront plus l'utilité, vu les alternatives qui existeront en suffisance.

Par ailleurs, Il faut mettre sur pied des partenariats avec les opérateurs de parkings privés présents sur le territoire communal (ex : grandes surfaces, shopping,) afin d'augmenter le nombre de places de stationnement en soirée et le dimanche. Enfin, WolHu soutient la création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel, qui permettra de proposer un nombre important de places de parking aux habitants des rues avoisinantes le soir et le week-end.

2. Souhaiteriez-vous imposer la zone 30 sur l'ensemble de la commune ? Si oui, sous quelles modalités ?

Ecolo: Comme en témoigne l'action des parlementaires Ecolo au parlement bruxellois nous sommes pour la mise en zone 30 mais à terme. Il n'est pas question d'imposer cette mesure tant qu'il s'avère impossible de faire respecter les zones 30 actuelles. Nous souhaitons définir une approche progressive et pédagogique. Une mise en place dans les zone 30 actuelles reposera sur des moyens physiques, techniques et humains pour en assurer le respect, au besoin par la répression si nécessaire.

LB: La généralisation de la zone 30 sur l'ensemble de la commune n'a de sens que si les voiries communales sont aménagées à cette fin. La seule mise en place d'une signalisation n'a que peu d'effet pour faire respecter la zone 30. Ces dernières années, le Collège a

veillé à ce que beaucoup de voiries soient aménagées réellement en zone 30 (aujourd'hui, 145 voiries communales sur 270 sont en zone 30). La Liste du bourgmestre entend poursuivre ce programme important d'investissement de manière à généraliser, de manière réelle, la zone 30 dans l'ensemble des voiries communales. Le contrôle effectif de la vitesse des véhicules dans les zones 30 sera renforcé par la zone de police Montgomery qui achètera prochainement des radars adaptés aux voiries concernées.

MR+: Non, le « MR+ » ne veut pas d'une zone 30 généralisée sur Woluwe-Saint-Lambert. Cela doit se faire au cas par cas, en fonction des caractéristiques et du niveau de dangerosité des axes routiers concernés.

PS/sp.a: Nous maintenons l'application de manière stricte des vitesses de 30 km/h aux alentours des écoles, avec une limitation des temps de stationnement autour de ces mêmes écoles. Ces zones sont indispensables pour garantir la sécurité de nos enfants.

On n'a rien mis là-dessus dans le programme. A titre personnel, je suis pour et voici ma proposition :

Le débat sur la généralisation des zones 30 est vif à l'heure actuel. Nous souhaitons y participer. L'extension (voire la généralisation) de celles-ci aurait de nombreux avantages, non seulement en termes de sécurité mais également auraient un impact non négligeable sur la pollution atmosphérique et sonore (à l'heure où un Bruxellois sur deux souffre de l'effet du bruit sur sa santé).

WolHu: WolHu soutient sans ambiguïté la création d'une zone 30 sur l'ensemble des voiries communales et donc de nos quartiers, comme c'est déjà le cas à Schaerbeek. C'est plus de sécurité, moins de bruit et une meilleure qualité de l'air ! La limitation de vitesse restera quand à elle à 50KM/H sur les voiries Régionales (ex : Avenue de Broqueville, Paul Hymans, Boulevard de la Woluwe, Brand Whitlock, etc.).

3. Êtes-vous favorable aux aménagements physiques de voiries permettant de limiter la vitesse et le trafic de transit dans les quartiers ?

Ecolo: Oui ! Assez de fausses zones 30 et de lignes droites sans obstacles visuels et physiques. Il faut rapidement améliorer la lisibilité de la configuration des voiries et prévoir une signalisation adéquate des zones à vitesse réduite (priorité aux zones scolaires).

LB: Son objet n'est pas éloigné de la question 2.

Oui, la Liste du bourgmestre est favorable à la limitation de la vitesse et du trafic de transit dans les quartiers. A cette fin, la Liste du bourgmestre préconise l'élaboration de plans de mobilité de quartier, en exécution plus détaillée du plan communal de la mobili-

té. A cet égard, il y aura une réflexion particulière pour réhabiliter ou étendre les zones résidences (zones 20). Ainsi, la zone résidence de l'avenue du Couronnement sera réhabilitée et repensée en concertation avec les habitants, le personnel et les parents de l'école Prince Baudouin. Le quartier Mullie fera l'objet d'une attention particulière pour que l'avenue ne soit plus une avenue de transit entre la rue Théodore De Cuyper et le chemin des Deux Maisons. La chaussée de Roodebeek, dans sa section entre la rue Vervloesem et l'avenue de la Spiruline, fera également l'objet de réaménagements pour limiter le trafic de transit et la Région sera invitée à repenser la mobilité sur ses voiries régionales, notamment par l'aménagement d'un rond-point au bas de l'avenue Paul Hymans. D'autres voiries seront également concernées par ces projets spécifiques.

MR+: Oui. Encore une fois, ce genre de décisions doivent se prendre au cas par cas.

PS/sp.a: Le trafic de transit peut représenter une nuisance non négligeable et ça a été le cas ces derniers temps en raison de la déviation du trafic liée à certains chantiers (notamment à Roodebeek).

Il est évident que le transport automobile est nécessaire à des milliers d'usagers, mais il convient d'en limiter les nuisances (en particulier dans les zones résidentielles et aux abords des écoles) et de faciliter le recours aux moyens de transport alternatifs : pédestres, cyclistes, voitures partagées et transports en commun. Dans ce cadre, nous sommes favorables à ce type d'aménagement.

WolHu: Oui, WolHU y est favorable.

4. Quelles actions mèneriez-vous pour préserver les quartiers des véhicules trop imposants (poids lourds, camionnettes, ...) par rapport au gabarit de la voirie ?

Ecolo: - Limitation de poids et gabarit dans certaines voiries communales en fonction des pouvoirs communaux (circulation et stationnement)

- Un dialogue doit être établi avec les grandes enseignes pour aboutir à des solutions de compromis progressives

- Action au niveau régional pour obtenir l'interdiction de l'entrée en ville de semi-remorques

LB: Sur proposition du bourgmestre Olivier Maingain, la conférence des bourgmestres a demandé au ministre régional de la mobilité d'élaborer un plan de stationnement des véhicules lourds sur le territoire de la Région. En effet, c'est une matière qui doit faire l'objet d'une coordination régionale. Néanmoins, la Liste du bourgmestre entend, en concertation avec les habitants, limiter le stationnement des véhicules de plus d'1,5 T dans certaines voiries. A chaque fois que les riverains en ex-

priment le souhait de voir le stationnement de véhicules de type camionnette être interdit ou limité, les services de police sont invités par le bourgmestre à effectuer le contrôle des véhicules et à rencontrer leurs propriétaires pour qu'ils les déplacent. Cette politique de persuasion a souvent porté des résultats efficaces à la satisfaction des riverains concernés.

L'échevin de la mobilité, Philippe Jacquemyns, a entrepris des démarches auprès du gestionnaire du transport scolaire de l'École européenne pour revoir leurs itinéraires et ainsi éviter le passage dans les voiries non adaptées. Il a également recommandé que ces bus ne stationnent plus à certains endroits de la commune mais bien aux arrêts de la Stib. Le gestionnaire du transport scolaire de l'École européenne s'est engagé à donner suite aux recommandations de la commune. D'autres gestionnaires de bus scolaires seront également contactés afin de les inviter à revoir les itinéraires suivis par leurs bus scolaires.

MR+: Certains axes routiers pourraient être interdits au passage de poids lourds, mais il est indispensable de veiller à ce que ces décisions soient prises en adéquation avec une vision plus « macro » de la mobilité et du développement économique de la commune mais surtout de la Région bruxelloise. Ceci étant dit, une série de mesures doit être prise pour limiter les nuisances liées aux poids lourds avec, par exemple, un respect strict des règlements en termes de nuisances sonores.

PS/sp.a: Il est envisageable d'interdire la circulation de véhicules trop lourds sur certains axes comme cela est fait pour certaines voiries (comme sur l'avenue de Cuyper entre Jacques Brel et la chaussée de Roodebeek).

WolHu: La zone 30 généralisée dans les voiries communales et les aménagements physiques devraient décourager ce type de véhicules d'effectuer des détours et de rouler dans nos quartiers, qui n'ont pas vocation à accueillir le trafic de transit. WolHu souhaite aussi une mobilisation citoyenne qui amènera la Région à limiter –voire à interdire– l'entrée sur le territoire régional de camions d'un certain tonnage.

5. Comment comptez-vous mettre en place une véritable complémentarité des transports en commun ? Quelles seraient vos propositions ?

Ecolo: La question n'est pas claire. Complémentarité avec quoi ? Nous avons le métro, un point de communication majeur à Roodebeek, Montgomery à nos portes et plusieurs lignes de bus.

S'il s'agit des parking de dissuasion, ils doivent être localisés aux limites de la région et donner un accès au réseau de la STIB. Les plans flamands de liaison vers Roodebeek semblent très intéressants pour assurer le lien vers ces parkings...

LB: Notre commune bénéficie d'un réseau de transport public particulièrement développé et bien adapté. Le vrai enjeu est donc d'éviter la présence des voitures-ventouses des navetteurs. Puisque la Région flamande ne collabore pas à la création de grands parkings de dissuasion aux abords de Bruxelles, il convient néanmoins d'éviter que ces voitures entrent dans Bruxelles. Outre la question de l'instauration d'un payage urbain (ou redevance kilométrique) à l'entrée de Bruxelles par la Région bruxelloise, projet que nous soutenons, il convient de développer un parking de grande capacité en bordure du territoire communal. A cet égard, le projet de la Région bruxelloise de développer le parking de la station de métro de Crainhem est un pas dans la bonne direction. Dans une première phase, la Région se propose de clôturer le parking existant et de mieux en gérer l'accès. Dans une seconde phase, elle souhaite que ce parking soit d'une plus grande capacité et combiné à un pôle multimodal. La commune soutient ce projet pour autant que l'aménagement soit de qualité et respectueux de l'environnement et de la vie du quartier. La commune a formulé de nombreuses observations à ce propos. L'arrivée du tram 94 (bientôt tram 8) à la station de métro Roodebeek, projet que la commune a soutenu, est également une avancée vers l'intermodalité.

La Liste du bourgmestre entend aussi réserver une attention toute particulière à gestion du site UCL/ Cliniques Saint-Luc pour éviter la surcharge de véhicules sur ce site. Elle entend mener, avec la Région, des initiatives pour renforcer la desserte par transport public de ce site. A cette fin, le Collège a imposé l'élaboration d'un plan de mobilité spécifique à l'ensemble de ce site en vue de la reconstruction des Cliniques Universitaires Saint-Luc.

MR+: Multimodalité et intermodalité sont au coeur du projet de la liste « MR+ », c'est-à-dire que nos candidats veulent valoriser la mobilité dans son ensemble, sans exclure un moyen de transport en particulier. La voiture peut très bien être complémentaire au vélo et/ou au métro. Du point de vue de la voiture : la problématique du stationnement reste la préoccupation majeure des automobilistes (voir ci-dessus). Du point de vue du vélo : nous préconisons le développement et l'entretien des infrastructures pour les cyclistes ainsi qu'une information accessible à tous (carte, signalisations, journées de sensibilisation). Nous devons également augmenter l'offre de range-vélos sur la commune, avec un focus particulier près du Stade Fallon dans le cadre d'une politique « sport & santé » efficace. Du point de vue des transports en commun : si cette compétence est principalement dans les mains de la Région, la liste « MR+ » souhaite renforcer la sécurité autour des stations de métro pour éviter tout effet de dissuasion. Nous comptons également accompagner les évolutions technologiques en soutenant la mobilité électrique, notamment en préconisant l'installation d'au moins une « borne » de recharge dans chaque parking comportant plus de 10 places de stationnement. Enfin, un projet de « pôle multimodal » sera mis en place à un lieu particulier (ex : station Roodebeek) avant d'être développé dans d'autres endroits stratégiques de la commune.

PS/sp.a: Comme expliqué ci-dessus, nous voulons faciliter le recours aux moyens de transport alternatifs : pédestres, cyclistes, voitures partagées et transports en commun. Notre commune est relativement bien desservie en transport en commun. Pour nous, il est important de garantir la complémentarité avec d'autres moyens de transport par exemple en multipliant les parkings (sécurisés si possible) pour vélos aux abords des stations de transports en commun, des écoles, des zones de sport et de commerce.

WolHu: La politique des transports en commun est plutôt régionale. Comme mentionné plus haut, il est important de favoriser, de densifier les réseaux de véhicules et de vélos partagés. Néanmoins, en la matière, nous formulons deux propositions qui devront être négociées et mises sur pied en partenariat avec la STIB :

La création d'un bus navette qui circulerait le mercredi après-midi et le samedi toute la journée et qui traverserait la Commune, desservant l'Avenue Georges-Henri dans sa totalité (depuis la Rue des Tongres), le noyau commercial Tomberg et la Place St Lambert. Elle devrait desservir également les marchés du jour, les stations de métro Tomberg et Roodebeek (y compris le terminus du Tram 94) ainsi que le Stade Fallon qui accueille de nombreux jeunes à ces jours-là.

L'augmentation du nombre de « taxis » pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, notamment vu l'interdiction future de certains véhicules Diesel.

6. La STIB envisage de prolonger le tracé du tram 94 au-delà du futur terminus de Roodebeek, quel tracé aurait vos faveurs ? Et pourquoi ?

Ecolo: Le tram devrait logiquement passer là où les utilisateurs potentiels se trouvent (habitants, enfants des écoles...). Il est évident pour ECOLO que la solution idéale est de passer par la rue De Cuyper pour autant que cela soit techniquement possible et avec des rails réduisant les vibrations. A Boitsfort et à Ixelles, le tram 94 passe dans des quartiers comparables sans problèmes...Bien entendu il faudra entendre les objections des habitants et mener un exercice participatif qui devrait chercher à bâtir un consensus large.

LB: Le Collège a demandé à de multiples reprises à la Région et à la Stib de lui présenter leurs propositions de tracé du tram 94 (futur tram 8) au-delà de la station de métro Roodebeek. A ce jour, les autorités régionales n'ont pas encore donné suite à cette invitation. Quoi qu'il en soit, la Liste du bourgmestre considère que le tracé doit être approuvé par les riverains concernés et les habitants de notre commune, conformément à la tradition de démocratie

participative de notre commune. La Liste du bourgmestre exprime une préférence pour que ce tram puisse rejoindre l'aéroport de Bruxelles-National et offrir ainsi aux Bruxellois un accès rapide et peu coûteux à un aéroport dont ils subissent beaucoup les inconvénients sans en avoir les avantages.

MR+: La liste « MR+ » se satisfait du projet initial qui consiste à faire de Roodebeek le terminus du tram 8. Néanmoins, dans une perspective incontournable de prolongement du tracé, nous préconisons un itinéraire qui se ferait sur des voiries capables d'accueillir un « site propre », c'est-à-dire le Boulevard de la Woluwe pour desservir l'UCL ; voire l'Avenue Marcel Thiry. Bien entendu, cette décision doit se prendre sans dogmatisme : elle doit répondre à un vrai problème d'offre ou de surcapacité du réseau dans les futurs quartiers qui pourraient être desservis par cette ligne 8 prolongée.

PS/sp.a: En ce qui concerne la prolongation possible du tram jusqu'à l'aéroport de Bruxelles-National, deux options se dessinent : une prolongation via l'avenue Jacques Brel ou bien une autre via le boulevard de la Woluwe. Cette prolongation constitue un atout en termes de mobilité, mais elle devra faire l'objet d'une concertation avec les riverains pour le choix final qui sera posé, en sorte de prendre en compte les nuisances des chantiers et du parcours définitif.

WolHu: En concertation avec les habitants ET si ce tracé est faisable techniquement, WolHu privilégie le passage par l'Avenue Jacques Brel et la Rue Théodore de Cuyper afin de rejoindre l'Avenue Marcel Thiry et remonter vers le Cora (pour rejoindre ensuite la gare RER). Ce tracé permettra de desservir les quartiers les plus densément peuplés!

7. Quelles sont vos priorités pour améliorer la cyclabilité de notre Commune ?

Ecolo: Rendre cyclable la commune c'est surtout encourager l'usage du vélo. Dans les villes à forte intensité cyclable, l'usage a précédé les aménagements ! (voir réponse 1 - Mobilité)

Il faut se fixer l'objectif d'un taux d'utilisation du vélo de 20% . Sur la durée de la mandature, il faudra consacrer assez de moyens financiers pour veiller à la transformation en profondeur des voiries et des espaces publics.

Nous souhaitons :

- Augmenter de 15% par an le nombre de km d'itinéraires sécurisés dédiés aux cyclistes avec une priorité donnée aux accès menant aux établissements scolaires.
- Instaurer des primes pour l'acquisition de vélos électriques.
- Généraliser (enfin) les sens uniques limités.
- Généraliser un système de rangs scolaires à vélo

- Etablir les règles d'usage du vélo dans l'administration communale

LB: En avril 2017, la commune a reçu les conclusions de l'audit vélo qui a été réalisé avec l'aide des associations de quartier et des groupements de cyclistes. Cet audit met en lumière diverses actions à mener pour renforcer le caractère cyclable de nos voiries. Lors des réaménagements de voiries ou de carrefours, la commune s'efforce de garantir aux cyclistes des infrastructures sécurisées. A cette fin, la commune a également sollicité des subsides de la Région bruxelloise au titre de la sécurité routière et de la sécurisation des itinéraires cyclables (ex. carrefour Vandehoven/Voot, Cerisiers/ Lambeau/ Lartigue/Juillet/Août, ...).

En concertation avec les riverains, elle propose d'envisager la création, dans les voiries dont le gabarit le permet, de rues cyclables où la priorité sera donnée aux vélos et non aux automobilistes. Mais une attention particulière sera également réservée aux piétons qui trop souvent se plaignent, à juste titre, du comportement de certains cyclistes qui ne respectent pas le Code de la route.

La carte communale des itinéraires cyclables conseillés sera régulièrement mise à jour ainsi que celle qui recommande aux écoles des itinéraires particulièrement sécurisés pour leurs déplacements à vélo. A cet égard, la pratique du déplacement à vélo sera encouragée dans les écoles communales. Le Collège entend développer l'apprentissage de la conduite responsable dans les classes terminales du primaire. A cette fin, il mettra à la disposition des écoles une flotte de vélos pour permettre à des enfants qui n'en disposent pas de découvrir la satisfaction de rouler à vélo en toute sécurité.

MR+: Comme expliqué ci-dessus, la priorité est d'assurer le développement et l'entretien des infrastructures pour les cyclistes ; notamment en assurant une « boucle » du réseau des pistes cyclables ainsi qu'un entretien régulier (réparations, signalisations visibles, etc.). Dans le même temps, la promotion de ce moyen de transport sera au centre de notre politique de mobilité (essais gratuits, campagnes de sensibilisation, gravures de vélos, etc.). L'offre de range-vélos couverts sur la commune sera également aussi augmentée, avec un projet de range-vélos « grande capacité » à proximité du Stade Fallon dans le cadre d'une politique « sport & santé » plus efficace.

PS/sp.a: Notre programme est riche en la matière. Voici un extrait de nos propositions :

- Systématiser les aménagements favorisant les déplacements des cyclistes: sas ou avancées cyclables dans les carrefours avec feux ;
- Multiplier les parkings (sécurisés si possible) pour vélos aux abords des stations de transports en commun, des écoles, des zones de sport et de com-

merce ;

- Privilégier les pistes cyclables séparées (a minima par un marquage au sol) pour toutes les voiries communales et surtout garantir la cohérence de ces marquages cyclables ;

- Encourager les ateliers de formation à la pratique du vélo et de réparation des vélos, comme les Ateliers de la rue Voot ;

- Promouvoir une éducation à la mobilité douce et inclusive tout au long de la scolarité ;

- Prévoir un réseau d'itinéraires conseillés pour rejoindre le travail ou l'école à vélo et inventer des ramassages scolaires à vélo.

WolHu: Pour WolHu, le 30KM/H généralisé dans les voiries communales, et donc dans nos quartiers, amènera plus de sécurité pour les cyclistes.

Par ailleurs, il est nécessaire de doter les voiries régionales qui sont plus larges, de pistes cyclables séparées ou sécurisées, en concertation avec les habitants.

Enfin, certaines voiries communales plus larges permettent également la création de de pistes cyclables – au minimum via un marquage au sol clairement identifiable sur toute la longueur de la voirie ou de manière séparée dans le sens de la montée- et ce en concertation avec les habitants et les utilisateurs de vélos au quotidien.

8. Malgré la politique actuelle de placement de range vélo, le stationnement vélo reste problématique dans les quartiers densément peuplés où les habitants ne possèdent pas de garage, quelles solutions pourriez-vous mettre en place ?

Ecolo: En Allemagne, dans de nombreux quartiers chaque immeuble d'appartements offre des range vélos collectifs dans ou en dehors des immeubles, (au besoin en réduisant les espaces de parking voitures). Il faudra envisager une imposition similaire. La solution actuelle du plic-ploc à petite échelle pour quelques vélos n'est pas suffisante bien qu'elle soit déjà appréciable et appréciée.

LB: Le programme de placement de boxes à vélo sera poursuivi de manière active. Actuellement, c'est près de 100 emplacements qui sont disponibles dans les quartiers. La Liste du bourgmestre entend répondre systématiquement aux attentes exprimées dans les différents quartiers. L'objectif est de placer au minimum 5 nouveaux boxes par année, mais la commune adaptera l'offre à la demande. Pour des occupations temporaires, outre les arceaux vélo et range-vélo couverts qui continueront à être multipliés, la Liste du bourgmestre entend créer de grands parkings à vélo en des lieux très fréquentés. Ces parkings à vélo seront sécurisés et leur accès sera gratuit. Ils seront créés dans des lieux tels que le stade communal, les abords du complexe sportif Poséidon, les quartiers commerciaux Georges-Henri ou

le Shopping. Certains de ces projets seront imposés aux investisseurs. Ils feront l'objet d'une évaluation en concertation avec les habitants.

MR+: Comme expliqué ci-dessus, la liste « MR+ » envisage d'augmenter l'offre communale de range-vélos couverts, avec un projet de range-vélos « grande capacité » à proximité du Stade Fallon dans le cadre d'une politique « sport & santé » plus efficace.

PS/sp.a: Plusieurs mesures pourraient être mises en place :

- Multiplier les parkings (sécurisés si possible) pour vélos aux abords des stations de transports en commun, des écoles, des zones de sport et de commerce. Cette mesure a déjà été citée plus haut mais pourrait permettre de concentrer les emplacements vélos. On pourrait imaginer des parents déposant leurs enfants à l'école à pieds ou en transport en commun le matin pour ensuite prendre leur vélo dans un emplacement sécurisé pour aller travailler.

- Diminuer le prix des box à vélo et en prévoir de manière plus systématique.

WolHu: Continuer à exiger, comme nous le faisons déjà au niveau urbanistique, la création de places vélos facilement accessibles en suffisance dans les logements privés, continuer à augmenter l'offre de ranges vélos sécurisés, et également créer des partenariats avec certains opérateurs privés (grandes ou moyennes surfaces, etc)

g. Quelles mesures doivent être mises en place pour favoriser l'utilisation de la mobilité active, douce et du co-voiturage par le personnel des administrations communales ?

Ecolo: - Mettre en place un plan de déplacement au sein des différents services de la commune (administration, CPAS...).

- Favoriser l'utilisation du vélo et des transports en commun pour les fonctionnaires de la commune.

LB: Le service communal de la mobilité a élaboré le plan de déplacement d'entreprise pour le personnel communal. Cet outil permet d'évaluer à échéance régulière les modes de déplacement des membres du personnel et leur recommande d'adapter leur comportement.

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail, le Collège finance, avec le soutien de la Région, la prise en charge de la totalité des frais d'abonnement Stib des employés communaux mais veille également à payer une indemnité vélo pour les membres du personnel qui se rendent à vélo au travail. Le montant de cette indemnité pourrait être ren-

forcé, au-delà du montant fixé par l'arrêté royal. Une prime est également accordée aux membres du personnel qui se rendent à pied à leur travail.

Pour les déplacements pendant l'exercice de l'activité professionnelle, par exemple entre les différents sites, l'administration communale met à disposition des membres du personnel des vélos et des vélos électriques. L'usage de cette flotte est de plus en plus intense car le Collège a veillé à encourager de l'utilisation de ces vélos par des opérations conjointes avec l'asbl « Pro Vélo ». Cette collaboration est appelée à se poursuivre dans les années à venir. Enfin, le Collège a veillé à ce que certains agents soient tenus de se déplacer à vélo, notamment les gardiens de la paix chargés de la surveillance du territoire communal. A cette fin, ils ont bénéficié d'un accompagnement de cette asbl.

Dans le même temps, le Collège veille à rationaliser le charroi communal et à inviter l'ensemble des services à réduire le recours aux véhicules de service. A titre d'exemple, il est plus que probable que un, voire deux bus scolaires communaux, seront mis hors usage fin 2019, et ne seront pas remplacés. Le développement de la flotte électrique des véhicules, lorsque l'offre existe, ou l'introduction de véhicules alimentés au CNG seront également privilégiés. A cette fin, un partenariat a été proposé par le Collège à son homologue de Woluwe Saint-Pierre. Assez étonnamment, celui-ci n'a pas voulu, à ce stade, s'engager dans une collaboration plus suivie pour notre projet de développement d'une station CNG pour alimenter le charroi communal des deux communes. Nous espérons que le futur collège de Woluwe Saint-Pierre adoptera une politique environnementale plus audacieuse sur cette question.

MR+: Au vu de l'ensemble des mesures qui existent déjà (primes, remboursements au km, etc.) et des prochaines législations qui devraient entrer en vigueur (budget mobilité, etc.), les changements de comportement doivent être suscités par la sensibilisation en interne et non par un arsenal de mesures complémentaires communales.

PS/sp.a: Nous proposons de :

- Développer un plan d'action pour la mobilité partagée, de préférence alimentée en énergies renouvelables (covoiturage, voitures partagées, auto-partage entre voisins, vélos partagés, etc.) en installant des places de stationnement réservées, en renforçant la communication, ou en utilisant les modes partagés pour les déplacements du personnel communal ;

- Gérer le parc automobile communal, en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la multimodalité et la mobilité partagée, et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement.

WolHu: WolHu souhaite poursuivre la politique incitative menée actuellement par le Collège au sein de l'Administration et des différents services (notamment l'incitation à l'utilisation de vélos électriques, etc.)

10. Pourriez-vous inciter les entreprises installées à Woluwe à promouvoir une politique d'incitation – auprès de leur personnel – à utiliser les transports en commun pour se rendre au travail ? Si oui, comment ?

Ecolo: Aider les entreprises de la commune à établir leur plan de déplacement (transports publics, co-voiturage, vélo...) en fournissant une assistance compétente et professionnelle.

LB: La Liste du bourgmestre propose d'organiser des soirées d'information à l'attention des habitants, mais également des entreprises sur le mode de « speed dating » pour leur présenter les solutions alternatives de mobilité. En effet, il est constaté que Bruxelles-Environnement informe insuffisamment les très petites et petites entreprises quant à la politique de déplacement des membres de leur personnel.

Dans le cadre de l'évaluation du plan communal de mobilité, la Liste du bourgmestre entend mettre également en place des groupes de travail avec l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire communal afin de veiller à la concordance de leurs plans de déplacement avec le plan communal de mobilité.

MR+ : Oui, à travers des campagnes de sensibilisation aussi bien en ce qui concerne les alternatives à la voiture que sur les nouveaux modes de travail (ex : télétravail). Néanmoins, la liste « MR+ » n'envisage pas de recourir à des mesures pénalisantes ou des taxes supplémentaires qui pourraient pousser les entreprises à quitter notre commune.

PS/sp.a: Oui, bien sûr ! La Commune pourrait inciter (voire guider) les entreprises à déposer leur candidature pour devenir des entreprises écodynamiques (<https://environnement.brussels/thematiques/transition-de-leconomie/le-label-entreprise-ecodynamique>).

WolHu: WolHu est pour une campagne incitative auprès des sociétés, des écoles et des habitants. Cela doit se faire en partenariat avec la STIB. Nous souhaitons également encourager la création de rangs vélos sécurisés pour les écoles, mouvements de jeunesse, clubs de sport, etc.

Pour le reste, cela relève plus du fédéral: il faut notamment remplacer l'avantage « voiture de société » par un autre avantage comme sur une intervention de l'employeur dans le coût du logement.

Environnement

1. Notre Commune a fait et fait encore l'objet de nombreuses modifications (grands projets immobi-

liers, commerciaux, augmentation de la population). Pourtant, il n'existe que peu d'études permettant d'évaluer l'impact de l'ensemble de ces projets sur notre territoire. Quelles mesures comptez-vous prendre pour pallier à cette absence ?

Ecolo: Comme en témoigne par exemple l'excellent rapport de l'IGEAT sur l'imperméabilisation de Bruxelles, les universités sont à même d'apporter une aide souvent ignorée pour éclairer ces questions de manière objective. Un contact sera pris avec les universités et grandes écoles pour identifier des sujets d'étude qui pourraient faire l'objet de mémoires.

LB: La législation régionale a imposé aux autorités communales l'élaboration d'une multitude de plans qui, au niveau régional, sont peu coordonnés (les plans urbanistiques, le plan communal de développement, le plan communal de mobilité, le plan communal de stationnement, le plan de déplacement des piétons, Agenda 21, etc.). L'élaboration de ces différents plans oriente l'évolution urbanistique, sociologique, économique de notre commune.

Afin d'assurer une meilleure prévision du développement territorial et des besoins de la population, la Liste du bourgmestre propose d'élaborer une Charte communale du développement durable qui permettra de coordonner ces différents plans, d'évaluer les besoins et les attentes de la population dans les années à venir et de détailler de manière encore plus précise les priorités. Cette Charte communale du développement durable sera élaborée en concertation avec les habitants.

Dans le cadre de la réorganisation des services communaux, le bourgmestre Olivier Maingain a prévu la création d'un nouveau service sous la dénomination « Développement durable, planification et perspective ». Ce service aura pour mission de conduire, sous la responsabilité d'un membre du Collège, la politique coordonnée de la planification et la mise en oeuvre des différents plans dont question ci-avant. Sa compétence sera donc transversale.

MR+: Comme expliqué précédemment, chaque projet urbanistique – qu'il soit immobilier ou commercial – doit respecter certains critères environnementaux, de respect de la qualité de vie, etc. Toute étude permettant d'évaluer l'impact de ces projets est la bienvenue, à condition qu'elle soit utile et nécessaire : faire une étude « pour faire étude » n'apporte aucune plus-value. Pire, cela peut s'avérer onéreux. C'est une question qui doit être tranchée au cas par cas, en fonction de la taille du projet et de sa nature.

PS/sp.a: Notre programme ne reprend pas explicitement de point en la matière mais nous trouvons en effet l'idée d'évaluer l'impact de ces projets intéressantes. Dans tous les cas, nous considérons que la consultation des habitants est primordiales pour tous les projets d'ampleur (voir ci-dessus).

WolHu: Chaque projet fait l'objet en effet d'études d'incidences afin d'évaluer l'impact de chaque projet sur l'environnement.

Une évaluation globale pourrait être effectuée lors d'une mise à jour du Plan Communal de Développement.

2. Êtes-vous favorable à la création d'un nouveau bassin d'orage sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert ? Et pourquoi ?

Ecolo: Non, c'est la moins bonne solution aux problèmes actuels mais devant l'absence de volonté de la majorité en place de conduire une politique ambitieuse de désimperméabilisation et de gestion à la source (création de noues, entretien des bassins privés, adoption de toitures vertes, création de petits bassins d'orages de quartier comme à WSP...), il risque de ne pas y avoir d'autre solution. C'est la Région qui est à la manoeuvre !

Cependant, nous souhaitons établir une collaboration/coordination avec les 3 autres communes du bassin versant à l'image de ce qui avait été mis en place au début du 20ème siècle pour résoudre les mêmes problèmes qui se posaient alors !

LB: Le Collège a mené une politique proactive d'études pour déterminer l'emplacement « idéal » d'un nouveau bassin d'orage.

La Liste du bourgmestre demeure favorable aux conclusions de l'étude menée par un éminent professeur d'université quant à la gestion rationnelle des étangs de l'ensemble de la vallée de la Woluwe, depuis Watermael-Boitsfort jusqu'à Zaventem, pour que des bassins d'orage naturels soient créés et permettent une gestion du niveau des eaux dans la vallée. Cette pratique existe dans d'autres pays et mériterait qu'enfin Bruxelles-Environnement lève ses tabous et mène enfin une véritable réflexion, avec toutes les parties prenantes, sur cette proposition. La décision de principe a également été prise par le Collège de financer encore une étude dans ce sens et un institut universitaire, spécialisé en cette matière, devrait prochainement être désigné pour les étayer. Dans le même temps, le Collège a contribué à l'étude d'un bureau spécialisé pour déterminer l'emplacement « idéal » d'un ouvrage d'art dans la vallée de la Woluwe. Sur la base des conclusions de cette étude, le Collège a considéré qu'aucun site préconisé ne pouvait être retenu car les sites envisagés présentaient de graves inconvénients pour la préservation de la nature « Zone Natura 2000 notamment) ou en matière de mobilité et de gestion des quartiers et du stade communal, car un des endroits suggérés était le parking du stade communal.

En conséquence, le bourgmestre a obtenu de la ministre régionale compétente, la réouverture de l'étude du dossier du placement d'un deuxième col-

lecteur sous le Bd de la Woluwe par la technique du fonçage, ce qui engendrerait peu d'inconvénients en termes de gestion du chantier. La commune est dans l'attente du résultat de cette étude.

MR+: Oui, à proximité des quartiers les plus touchés par les inondations. Nous soutenons également les initiatives qui visent à l'entretien des bassins d'orage privés.

PS/sp.a: Nous proposons en tout cas de créer des aménagements publics permettant de réduire le ruissellement des eaux de pluie, de travailler à la réhabilitation des citernes et à l'entretien régulier rigoureux des collecteurs communaux.

WolHu: La réponse à cette question doit faire l'objet d'études sérieuses. Il est en tout cas essentiel de réfléchir à la gestion des eaux de manière large, sur l'ensemble de la Vallée de la Woluwe.

3. Êtes-vous prêt à envisager une gestion de l'eau innovante dans chaque aménagement communal ?

Ecolo: Inconditionnellement oui, absolument et y compris pour résoudre enfin la question du parc de Roodebeek qui est un espace vert fonctionnant comme un parking imperméabilisé (ruissellement intense, peu de retenue, débris végétaux qui se retrouvent à l'aval dans les avaloirs, les caves de la chaussée de Roodebeek...!)

LB: Son objet rejoint la question n° 2.

Différentes initiatives ont été prises pour une gestion innovante de l'eau par le Collège. Ainsi, il a réservé une attention particulière à la gestion des eaux au sein des parcs communaux, notamment au parc Malou et au parc Saint-Lambert. Le Collège a obtenu de la Région le financement pour une étude hydrogéologique de ces parcs et les résultats devraient être présentés prochainement.

Après la réhabilitation de la mare du Struykbeken, le Collège a souhaité poursuivre la démarche visant à renforcer le maillage bleu en projetant de reconnecter la mare du Struykbeken à l'étang Malou. L'objectif est de créer une zone tampon de récupération des eaux de pluie, en procédant notamment au désenvasement de la zone, en rendant ainsi plus fluide l'écoulement des eaux jusqu'à l'étang Malou. Cet aménagement sera l'occasion d'oeuvrer à la revalorisation paysagère du site.

Pour le parc Saint-Lambert, le projet de réaménagement du site a été élaboré en concertation avec les riverains. Le gouvernement régional a accordé un soutien financier à la réalisation de l'étude relative à la gestion de la zone humide présente sur le site, zone qui, faut-il le rappeler, n'appartient pas dans sa totalité à la commune. Dans le cadre de cette étude, le bureau d'études a été chargé de consulter les habitants de la

rue Saint-Lambert afin de mieux identifier leurs préoccupations pour la prévention des risques d'inondations.

La commune a aussi confié la gestion du Slot et de son étang à Bruxelles-Environnement pour qu'elle en poursuive la réhabilitation, le réaménagement et préserve ainsi cette zone tampon humide au sein de la vallée de la Woluwe.

MR+: Dans les limites des compétences communales, nous sommes favorables à une surveillance et un entretien plus poussés des infrastructures de distribution d'eau. Les nouvelles technologies peuvent y contribuer. Il en va de même pour les fontaines publiques. Ce n'est pas seulement une question de protection des ressources ; c'est aussi une question de réduction des coûts liés. Toute initiative innovante qui vise à économiser l'eau – et son coût – (récupération d'eau de pluie, etc.) pourra être étudiée dans l'optique d'une implémentation généralisée dans les bâtiments publics de la commune.

PS/sp.a: Oui, nous n'avons pas repris de point spécifique concernant la gestion « innovante » de l'eau dans notre programme mais nous avons souligné à maintes reprises que nous souhaitons tirer parti des innovations pour notre commune. Il faut profiter des nombreuses opportunités offertes par les appels à projets régionaux ou même européens pour faire de WSL une commune innovante au profit de ses citoyens.

WolHu: Oui, même si cela est déjà le cas dans de nombreux projets (réaménagements de voirie avec des noues, Création d'un Eco Quartier, etc.) WolHu est toujours favorable à des propositions innovantes !

4. Quelles mesures seriez-vous prêt à prendre pour diminuer l'impact des inondations en cas d'orage ? Et comment envisagez-vous de gérer la problématique des eaux de ruissellement dues aux nouvelles constructions ?

Ecolo: Diminuer l'impact des inondations ?? Nous souhaitons prévenir les inondations !

Obligation stricte de mise en place d'une capacité de stockage conforme et de son entretien périodique + toiture verte et citerne d'eau de pluie. En principe, une nouvelle construction doit être neutre pour le réseau d'égouttage dans les heures qui suivent un orage.

Nous mettrons en place un système de vérification obligatoire des bassins d'orage privés : entretien, capacité, efficacité du dispositif de ralentissement de la vidange...

LB: Lors des rénovations de voirie, des aménage-

ments qui favorisent l'infiltration des eaux de ruissellement sont régulièrement prévus (création de noues, élargissement des zones de plantations) comme pour le clos Albert Marinus, l'avenue Victor Gilsoul, l'avenue Albert Dumont. Sans oublier les futurs aménagements de l'éco-quartier Schuman Charmille et du parc des Etoiles et la création d'un parc avenue des îles d'Or qui constitueront autant de nouvelles opportunités pour renforcer le maillage bleu dans certains quartiers de Woluwe-Saint-Lambert.

La « verdurisation » de certains parkings doit également être encouragée lorsque cela s'avère possible comme par exemple au niveau du terrain située à l'angle de la rue de la charrette et de la chaussée de Roodebeek.

Parallèlement à cela, le Collège aide les habitants victimes d'inondation. Ceux-ci peuvent, en effet, bénéficier d'une avance financière de 500 euros pour la réparation anticipée des dommages subis pour autant qu'ils en fassent la demande. 2 autres aides financières communales pour faire face aux risques d'inondation ont été créées: prime pour l'installation d'un clapet anti-retour et pour l'achat d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Le service urbanisme veille, lors de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et des permis mixtes, au respect des obligations en matière de bassins d'orage et de citernes d'eau de pluie prévues tant au niveau du règlement communal sur les bâtisses qu'au niveau du règlement régional d'urbanisme. En plus de la vérification des prescriptions légales par l'urbanisme, le service environnement veille à ce que les demandeurs de nouveaux projets justifient le dimensionnement de leurs ouvrages relatifs à la gestion de l'eau sur la parcelle. Bruxelles Environnement - IBGE propose, dans ce domaine, plusieurs outils de dimensionnement (« calcul_volume_bo », Guide Bâtiment Durable - Gérer les eaux pluviales sur la parcelle, OGEP, QUADEAU) sur lesquels la Commune peut s'appuyer afin d'évaluer la pertinence des ouvrages proposés. Ces outils tiennent compte du caractère perméable des différentes surfaces sur la parcelle. Pour information, une toiture verte comprenant une couche de terre de minimum 10 cm peut retenir 20 à 50% des eaux de pluie incidentes sur une toiture selon que la pluie est plus ou moins intense. Il n'est donc pas correct de la considérer comme une surface totalement imperméable. Le coefficient de ruissellement de chaque type de surface doit être pris en compte pour une bonne gestion de l'eau à la parcelle. Il nous semble évident que les demandeurs doivent choisir des événements pluvieux avec des temps de retour différents pour dimensionner des ouvrages intervenant dans la gestion de l'eau. Nous ne pouvons pas l'imposer mais bien le demander dans les conditions de l'avis de commission de concertation. Les services communaux ont enfin dressé un inventaire des bassins d'orage existants sur tout le territoire de la commune de Woluwe-Saint-Lambert, sur la base des permis d'urbanisme délivrés.

L'absence de « cadre légal » en matière de contrôle des bassins d'orage en domaine privé nuit au bon fonctionnement de ces derniers. En effet, il faudrait prévoir, comme cela est d'application pour les installations

électriques ou de chauffage au mazout, l'obligation de disposer d'attestations légales prouvant l'existence de contrôles des bassins d'orages et leur bon fonctionnement.

Ceci permettrait de tenir à jour un tableau reprenant les réelles capacités de retenue d'eau (m³) et de calculer, en fonction de l'implantation des différents bassins de retenue d'eau par rapport aux grands bassins d'orage, la capacité de reprise des eaux par les égouts. Ceci afin d'éviter toute surcharge du réseau d'égouts. La commune a interpellé la Ministre régionale de l'environnement à ce propos. Elle a répondu qu'elle adapterait la législation en ce sens.

MR+: Comme expliqué précédemment, outre la possible création d'un bassin d'orage supplémentaire et un suivi plus assidu des bassins d'orage privés, la liste « MR+ » mise sur une série d'initiatives – jardins publics, toitures végétales, puits, noues urbaines – ainsi qu'à la contribution de nos étangs pour lutter contre les inondations.

PS/sp.a: Comme proposé ci-dessus nous proposons de créer des aménagements publics permettant de réduire le ruissellement des eaux de pluie, de travailler à la réhabilitation des citernes et à l'entretien régulier rigoureux des collecteurs communaux.

Pour les nouvelles constructions nous ne soutenons que les projets présentant les garanties nécessaires tant en termes urbanistiques qu'environnementaux ET qui laissent la part belle à des logements accessibles (ce dernier point est primordial pour nous).

WolHu: Mieux vaut prévenir que guérir ! Nous souhaitons continuer et intensifier la politique menée. Ainsi, que ce soit dans les nouvelles constructions (y compris les transformations d'immeubles de bureaux en logements) ou lors de rénovations, il convient d'augmenter la perméabilité des sols, d'installer des toitures vertes pour ralentir l'arrivée des eaux de pluies dans les égouts ou des mécanismes permettant de réutiliser l'eau de pluie dans les sanitaires, et veiller au bon entretien des bassins privés !

5. Comment comptez-vous intervenir contre les émissions de gaz à effet de serre ? (Logement, mobilité...)

Ecolo: La commune a fait de gros efforts en matière d'isolation et de techniques de régulation du chauffage (Plan PLAGE). Le rythme de réalisation de ces projets dépend principalement du responsable énergie communal et les projets sont limités par la disponibilité de cet expert. Cela prend donc beaucoup de temps et, alors que nous sommes en 2018, la commune n'a encore placé aucun panneau solaire sur le territoire communal ! De plus, toutes les propriétés communales ne sont pas encore mises au

niveau requis en matière d'isolation et il subsiste des points noirs comme l'utilisation de bulles de tennis chauffées à grands frais tout l'hiver et le Poséidon avec ses murs-rideaux de simple vitrage avec châssis métalliques qui ont plus de 50 ans d'âge !

Pour ECOLO, la commune peut devenir un exemple d'économies d'énergie pour ses citoyens. La commune de Woluwe-Saint-Lambert pourra ainsi rejoindre le peloton de tête des communes actives, comme Woluwe-Saint-Pierre. Comment y parvenir ?

Par l'utilisation rationnelle de l'énergie, la transition vers les énergies renouvelables et la diversification des initiatives :

-Charroi communal : abandon accéléré du diesel par l'utilisation de GNC (Gaz Naturel Compressé) pour les véhicules lourds et l'électricité pour les véhicules légers

-Optimiser les déplacements des fonctionnaires via une flotte de vélos et scooters électriques largement disponibles

-Poursuivre la rénovation du chauffage, de la régulation et de l'éclairage des bâtiments communaux et aller plus loin par l'adoption de systèmes hybrides tels que pompe à chaleur et gaz.

-Instaurer un programme d'installation massive de solutions énergétiques renouvelables dans les bâtiments communaux :

-Des panneaux photovoltaïques sur les surfaces des toitures communales qui peuvent les accueillir avec un objectif de couverture des besoins y compris de ceux des véhicules électriques.

-Des panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude renouvelable pour les centres sportifs, les crèches et les écoles

-Des systèmes de cogénération pour les bâtiments d'importance

-Pour les infrastructures sportives, lancer un concours d'architecture pour remplacer les bulles de tennis communales par un bâtiment performant et économique à moyen terme

-Motiver le personnel communal et les utilisateurs des bâtiments à maîtriser les dépenses d'énergie en rendant visible l'évolution des consommations (chauffage, éclairage...).

LB: Mise en oeuvre du programme PLAGE au niveau des bâtiments communaux

Le gaz. Depuis l'année de référence 2008, la consommation de gaz normalisée a baissé régulièrement pour atteindre un total de 48,8 % en 2017 et ceci pour l'ensemble de tous les bâtiments communaux hors Poséidon. Cela représente une diminution de 6.376.654 kWh qui équivaut à une baisse annuelle des émissions de CO₂ de 1203 tonnes.

L'électricité. Pour la même période, et les mêmes bâtiments, la consommation d'électricité a baissé de 18,8 %. Ce qui représente 478.136 kWh et 110 tonnes de CO₂.

Les dépenses évitées. Si on considère les prix de l'éner-

gie de 2017, la dépense annuelle évitée est de 341.563 € (6.831.259 € sur 20 ans). Toutefois, ces prix sont très bas et en train de remonter. Si on considère les prix moyens payés des énergies pour la période 2008 – 2017, la dépense annuelle évitée est de 432.554 € par an (8.651.080 € sur 20 ans).

Le Poséidon. La phase de rénovation thermique du patrimoine va se poursuivre par la rénovation énergétique complète du Poséidon (isolation de l'enveloppe, rénovation des techniques spéciales et la gestion de l'eau).

Projet prévus aux 2018. Outre ceux du Poséidon d'autres projets sont inscrits au budget de cette année : l'isolation de la toiture de la Médiatine et de l'école P Malou, la rénovation de la chaufferie de la crèche P Paola et de celle du bâtiment du cimetière à Wezembeek avec dans les deux cas des panneaux solaires thermiques et panneaux solaires photovoltaïques, le remplacement de la chaudière et des travaux de vitrage à la Villa Mousin et la poursuivre de la mise en oeuvre du projet Nrclick pour lequel un nouveau collaborateur a, notamment, été attaché à la cellule énergie.

Dans le cadre du projet SolarClick des panneaux photovoltaïques seront placés sur les bâtiments suivants : les écoles P. Paola et P. Malou ainsi que le Poseidon. D'autres bâtiments sont également présentés dans le cadre de ce programme: la maison communale, l'école P. Baudouin et le dépôt communal.

Divers projets sont sélectionnés dans le cadre des travaux prioritaires des bâtiments scolaires: l'isolation et la ventilation de l'aile maternelles P. Baudouin (2019), la rénovation de la chaufferie P. Paola (2020) le remplacement des châssis au pavillon ancien des Constellations (2020).

L'isolation de l'enveloppe d'une série de bâtiments est à l'étude afin de préparer des projets éligibles pour le prochain appel à projets de la dotation triennale de développement : Wolu-jeunes, les halls de tennis, le bloc B et le centre culturel des Pléiades.

D'une façon générale la maîtrise des consommations de gaz va se poursuivre au rythme des besoins techniques et dans le cadre des rénovations lourdes et de restructuration du patrimoine communal. Vu le bon avancement de la rénovation thermique des bâtiments, le service technique et la cellule énergie pourront plus se concentrer sur la maîtrise des consommations :

-d'électricité, principalement à travers des projets de rénovation d'éclairage et de panneaux solaires photovoltaïques en marge du projet SolarClick,

-d'eau, principalement via une meilleure gestion des fuites et l'optimisation des équipements.

La politique communale de la mobilité, décrite dans le chapitre mobilité, concourra également à la limitation d'émissions de gaz à effet de serre.

MR+: La première préoccupation de la liste « MR+ » est l'efficacité énergétique des bâtiments publics, afin de tendre vers des habitations de plus en plus passives. Une priorité sera posée sur la piscine du Poséidon mais aussi sur les logements sociaux existants. Dans le même temps, une évaluation ponctuelle des contrats énergétiques qui lient la commune sera mise en place afin de choisir systématiquement l'offre qui respecte le mieux l'environnement au prix le plus bas.

PS/sp.a: Les mesures en faveur de la mobilité douce ont été présentées plus haut. La question de l'air est décisive pour nous et des mesures urgentes sont à prendre. De même, la question énergétique doit être saisie à bras-le-corps, en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Diminuer la consommation d'énergie de minimum 50% et viser 100% d'énergies renouvelables en 2050 ;
- Mettre en œuvre l'esprit de l'Accord de Paris sur le climat , pour réussir la transition socialement juste de notre modèle énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- Aider la collectivité à se réapproprier la maîtrise de l'énergie via la création de coopératives énergétiques, en favorisant les initiatives locales qui offrent un terrain accessible à chaque citoyen pour s'approprier le changement ;
- Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable ;
- Convertir les bâtiments publics existants au minimum en bâtiments « basse énergie » ;
- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages ;
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et également renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité ;
- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous ;
- Favoriser la mise à disposition de moyens de transport partagés en libre-service ;
- Prévoir au niveau communal ou supra communal un point central d'information et d'aide du public en matière d'énergie ;

- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire ;

- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale par le biais du CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous.

Pour le logement, nous proposons les mesures suivantes :

- La promotion des innovations technologiques pour favoriser de nouvelles formes d'habitat, permettant un gain de temps et d'argent dans la construction ;

- La promotion de logements qualitatifs, dans le strict respect des normes énergétiques et de salubrité, avec des innovations technologiques en matière de matériaux et de techniques de construction, de logements « modulables » et adaptables aux parcours de vie des familles (célibat, recomposition familiale, etc.) ;

- La présence de matériaux les plus durables et provenant des circuits courts mais aussi les moins nocifs à l'environnement.

WolHu: WolHu est pour l'implantation de la Zone 30 sur l'ensemble des voiries communales, ce qui aura un impact positif en termes de qualité de l'air.

WolHu souhaite favoriser l'isolation des logements : Nous faisons respecter les normes PEB régionales, et de plus en plus de logements sont isolés au niveau des façades : c'est un plus pour l'environnement et les habitants !

Mais WolHu souhaite une évolution de la législation régionale afin de permettre d'effectuer sans « Permis d'urbanisme avec architecte » l'isolation par l'extérieur des toitures (toitures Sarking), par exemple en les considérant comme des travaux de minime importance en dessous de 20 cm (à définir sur base de l'avis d'urbanistes, d'architectes communaux, de spécialistes de l'isolation et de Bruxelles-environnement).

Enfin, WolHu soutient et souhaite prendre des initiatives pour la mise sur pied sans délais du projet Parkway E40, qui permettra d'améliorer la qualité de l'air dans les quartiers à proximité de l'autoroute E40, ainsi qu'un réaménagement du Boulevard Brand Whiltlock en véritable Boulevard urbain au profit de TOUS les habitants, et ce en concertation avec les Comités de quartier qui ont planché sur le projet.

6. Êtes-vous favorable à la mise en place d'un incitant pour la réduction de l'utilisation de la voiture ? Si oui, sous quelle forme ?

Ecolo: Pour ECOLO, les incitants sont constitués par la mise en place d'alternatives solides et variées à l'auto (voir plus haut...). Nous n'envisageons pas de

prime, préférant utiliser le budget disponible à développer (entre autres) la sécurité des déplacements « doux » .

LB: sans réponse.

MR+: Dans une optique de multimodalité et d'intermodalité, la liste « MR+ » préconise une promotion des alternatives à la voiture sans pour autant pénaliser (taxes supplémentaires communales ou autre) les usagers de la voiture.

PS/sp.a: Nous ne sommes pas certains que ce type d'incitants puissent être mis en place au niveau communal mais nous y sommes favorables dans l'absolu. De toute façon, nos propositions visent à encourager les modes de transport alternatifs à la voiture.

WolHu: WolHu souhaite poursuivre le mécanisme existant à destination des ménages qui abandonnent leur second véhicule.

7. Êtes-vous pour la mise en place d'une protection contre l'urbanisation du site dit de la "Ferme aux oies" à proximité du centre CPAS de la Charrette ?

Ecolo: ECOLO est absolument opposé à la construction en intérieur d'îlot. Cela vaut aussi dans le cas où un bâtiment ancien s'y trouverait (ce qui est le cas sur ce site). Il ne devrait pas pouvoir être remplacé. Si urbanisation il y a, elle doit se limiter au liseré des voiries en respectant strictement la typologie des habitations existantes (c.à-d. que le gabarit de l'hôpital ne peut pas être un prétexte pour bâtir un immeuble hors de proportion avec les habitations voisines...).

Une urbanisation « raisonnée » du site ne lèserait pas le voisinage et apporterait une capacité de logement qui fait défaut.

ECOLO ne souhaite maintenir un habitat urbain et ne pas repousser les citoyens vers la campagne et les embouteillages qui en sont les conséquences.

Sauf à voir se développer un projet communal utile à la collectivité nous ne sommes pas favorables à un rachat par la commune alors que celle-ci néglige déjà gravement l'entretien de ses espaces verts existants (parc de Roodebeek voisin, parc St-Lambert et parc des Sources).

LB: Dans le Wolu de septembre-octobre 2017, la Commune a communiqué sur sa volonté de protéger le site de la ferme aux oies, cette propriété rurale située entre la chaussée de Roodebeek et l'avenue de la Croix du Sud.

Une demande a été introduite par la Commune à la Ministre Céline Frémault en juillet, afin de faire application de l'Ordonnance Nature du 1er mars 2012 (article 66) qui

prévoit l'adoption par le Gouvernement d'arrêtés particuliers de protection et de mesures d'encouragement pour le maintien, la gestion et le développement des biotopes urbains et des éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la faune et la flore sauvage et améliorent la cohérence écologique du réseau Natura 2000 et du réseau écologique bruxellois.

La Ministre nous a répondu, en nous assurant de l'organisation d'une réunion une fois les arrêtés d'exécution de l'Ordonnance Nature adoptés. Les arrêtés d'exécution sont en effet indispensables à la mise en application de l'Ordonnance. Or il se fait que le délai estimé pour l'adoption de ces arrêtés par le Gouvernement régional est d'au moins deux ans.

Mue par la volonté de protéger le site au plus vite, la Commune s'est à nouveau tournée vers la Ministre et vers Bruxelles Environnement, afin de solliciter l'inscription du site en tant que zone de développement dans le réseau écologique bruxellois, défini par l'Ordonnance Nature.

Le réseau écologique est composé de zones centrales, de développement et de liaison. Les différentes zones ont été déterminées dans le Plan régional Nature². Le site de la ferme aux oies, comme tout le quartier d'ailleurs, est actuellement en zone de liaison. Les zones de liaison sont des sites qui, par leurs caractéristiques écologiques, favorisent ou sont susceptibles de favoriser la dispersion ou la migration des espèces, notamment entre les zones centrales. Les zones de développement sont des sites de moyenne valeur biologique ou de haute valeur biologique potentielle qui contribuent ou sont susceptibles de contribuer à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire ou régional. A titre d'exemple, le parc de Roodebeek est classé en zone de développement. Les zones centrales sont des sites de haute valeur biologique ou de haute valeur biologique potentielle qui contribuent ou sont susceptibles de contribuer à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire ou régional. Trois sites à WSL sont en zones centrales : une partie de l'Hof ter Musschen, du parc Malou et du parc des Sources.

La demande actuelle est donc de faire passer le site de la ferme aux oies en zone de développement. Ce passage dans la catégorie supérieure permettra de consolider le réseau écologique de Woluwe-Saint-Lambert et d'en améliorer la cohérence. Le site aura dès lors plus de chance encore de bénéficier d'une mesure de protection via l'article 66 de l'Ordonnance Nature.

D'après le dernier courrier de la Ministre, la demande de la commune a bien été prise en compte et a été mise à l'étude au sein de Bruxelles-Environnement. Nous veillerons bien entendu à relayer le résultat une fois celui-ci connu.

MR+: La liste « MR+ » n'a pas l'intention de faire disparaître le site de la « Ferme aux Oies ». Nous ne donnerons pas notre accord à des projets immobiliers ou commerciaux démesurés.

PS/sp.a: A priori oui.

WolHu: Oui, WolHu soutient les démarches entreprises par le Collège et notamment par l'Echevin de l'urbanisme Jean-François THAYER auprès des autorités régionales afin de protéger ce site.

Patrimoine

1. Le projet de PRDD (Plan Régional de Développement Durable) qui annonce les grandes lignes du développement urbanistique de la région risque, par certaines mesures, de mettre à mal notre patrimoine, notamment paysager. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? et que comptez-vous mettre en place pour préserver le patrimoine (urbanistique, historique, naturel, paysagé) de Woluwe-Saint-Lambert ?

Ecolo: Oui, la dimension régionale bruxelloise du développement urbanistique ne peut être ignorée et il s'agira de protéger les quartiers contre les possibles dérives de la densification en germe dans les plans de développement régionaux déconnectés des réalités locales. Nous n'hésiterons pas à agir contre ces projets par voie de recours si nécessaire s'ils ne respectent pas le contexte local.

Le patrimoine existant reconnu et classé n'est pas en péril sauf par défaut d'entretien par les responsables communaux comme c'est le cas de certains bâtiments et espaces verts.

LB: Votre question n'est guère précise et ne détermine pas quelles seraient les mesures régionales qui mettraient à mal le patrimoine paysager de la commune.

Ainsi qu'il a été dit ci-avant, la Liste du bourgmestre entend mener une politique active d'acquisition de terrains pour préserver des sites naturels ou semi-naturels. Seule la propriété publique de ces terrains permettra de préserver un paysager apprécié dans différents quartiers.

En ce qui concerne le patrimoine architectural remarquable de la commune, le Collège a donné l'exemple en menant à bien un vaste programme de rénovation du patrimoine communal classé ou protégé : château Malou, Castel de Linthoudt (académie francophone), moulin à vent, musée communal-Maison Devos, hôtel communal. Ce programme de réhabilitation du patrimoine architectural sera poursuivi par la 2^e phase qui concerne l'intérieur de la maison communale et par la rénovation de la Villa Montald.

En ce qui concerne la protection du petit patrimoine architectural (graphites, qualité des grilles ornementales, éléments décoratifs de façade, ...), la Liste du

bourgmestre préconise l'élaboration de règlements communaux spécifiques et l'instauration d'une prime communale à l'entretien de ce patrimoine.

A titre d'exemple, le Collège a lancé la procédure de concertation avec le propriétaire d'un immeuble de l'avenue Georges-Henri sur lequel figure une des dernières grandes fresques artistiques pour que la commune puisse la rénover.

MR+: Comme expliqué précédemment, la commune doit être un acteur central des prises de décisions en matière d'urbanisme. Nous souhaitons qu'elle se comporte comme tel. Outre les critères environnementaux et de bien-être précités, les futurs projets urbanistiques devront rencontrer nos exigences de protection du patrimoine de notre commune. Ceci étant dit, il n'est pas question non plus de tomber dans une politique qui « figerait dans le temps » Woluwe-Saint-Lambert. Des aménagements utiles peuvent être entrepris, à condition qu'ils ne dénaturent ni nos quartiers, ni notre commune.

PS/sp.a: Le PRDD est en effet un plan ambitieux développé par la Région de Bruxelles-Capitale. Toutefois, le calendrier d'implémentation des projets (voir leur degré de réalisme) est encore très incertain. Il va sans dire que nous serons particulièrement attentifs à ce qu'aucun projet dans ce cadre ne menace le patrimoine communal.

WolHu: Le PRDD a selon nos informations été approuvé par le Gouvernement. WolHu s'opposera à la subdivision de maisons unifamiliales qui va densifier et mettre à terme en danger la mixité de logements dans nos quartiers, ainsi que la création de tours iconiques sur le Boulevard de la Woluwe à proximité de la zone natura 2000.

Pour ce faire nous souhaitons adopter des législations urbanistiques communales qui préserveront le patrimoine et la qualité de vie dans nos quartiers.

Dès que la nouvelle réglementation régionale sera en vigueur au niveau de l'élaboration des PPAS qui permettra d'accélérer l'adoption de ceux-ci, WolHu souhaite l'adoption de PPAS dans différents quartiers, en lien avec les habitants, et/ou de règlement communaux d'urbanismes spécifiques afin de protéger le patrimoine de notre Commune contre ce type de densification.

2. Êtes-vous prêt à mener une politique proactive dans la préservation et la remise en état des jardins de façade ?

Ecolo: Une politique proactive de préservation signifie ici informer de l'interdiction de modifier ces jardins. ECOLO souhaite surtout mener une politique active et volontariste de correction des erreurs et tolérances du passé c.à-d. exiger le retour à l'état

antérieur. Nous constatons que certaines communes y parviennent, à WSL le résultat des opérations de remise en état est dérisoire jusqu'ici !

LB: La commune mène une politique proactive de préservation et de remise en état des jardins de façade. Comme chacun le sait, cette politique est ardue car c'est la commune qui a l'obligation de prouver que la transformation de jardins de façade en zone de stationnement n'a pas été réalisée avant la date d'entrée en vigueur du règlement communal et/ou de la législation régionale (il y a contestation pour savoir quelle est la réglementation qui prime). C'est un travail lourd et fastidieux pour l'administration car il s'agit de consulter des archives dont une bonne partie a brûlé à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Lors de chaque demande de permis d'urbanisme pour la rénovation d'immeubles concernés par ce problème, le service de l'urbanisme veille à mener le travail d'enquête de manière approfondie et, dans plusieurs dossiers, a imposé aux demandeurs de permis la remise en état du jardin de façade. Ce travail sera poursuivi dans les années à venir.

MR+: Dans les limites des crédits budgétaires et sous certaines conditions, la liste « MR+ » encouragera l'entretien des jardins de façade sur le plan logistique (fournitures, plantes, terreaux) car ceux-ci participent à l'embellissement des quartiers de notre commune. D'autres initiatives comme la création d'une grainerie peuvent aussi participer indirectement à la valorisation de ces jardins.

PS/sp.a: Oui, nous proposons par exemple d'intensifier la lutte contre la transformation illégale des zones de recul des constructions (notamment les jardins) en parking favorisant l'imperméabilité des sols.

WolHu: WolHu est pour la préservation des jardins de façade et souhaite leur remise en état s'ils ont été minéralisés ou transformés en aire de stationnement sans autorisation. Ainsi, lors de demandes de permis, « la remise en état » des jardins est exigée comme condition à la délivrance du permis. WolHu poursuivra et intensifiera encore les efforts concernant cette problématique, avec toute la sécurité juridique requise (problème de charge de la preuve).

Transparence

1. Comment comptez-vous assurer la transparence et le libre accès aux informations sur l'environnement, et à quel prix ? (voir directives européennes, charte d'Aarhus)

Ecolo: La commune doit pouvoir donner un accès libre et gratuit par internet à tout ce qui est légalement et obligatoirement accessible à tous les citoyens. Les moyens techniques existent, il faut le vouloir. Concer-

nant les informations relatives à l'évolution de l'environnement, c'est d'autant plus nécessaire pour que les citoyens puissent en débattre et se prononcer en toute connaissance de cause. Nous souhaitons également élargir cette notion au delà des limites strictes de notre commune, qu'il s'agisse d'informations détenues par l'AFSCA ou l'AFCN (Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire) pour ne citer qu'elles.

LB: La commune est tenue de respecter les obligations légales en matière de consultation et de concertation pour les projets environnementaux et urbanistiques. Le service communal de l'environnement veille évidemment à l'application de la Convention d'Arrhus. Ainsi, une consultation des habitants a été organisée pour l'élaboration du plan communal de lutte contre le bruit. De manière plus générale, le Collège organise de nombreuses réunions d'information à l'attention des riverains lors des projets d'aménagement de l'espace public ou d'autres projets d'investissement. L'accès en ligne sur le site internet de la commune sera encore renforcé, car facilité par la création d'une rubrique plus lisible en page d'accueil du site.

En ce qui concerne le montant des redevances pour la délivrance des documents, le Collège a toujours eu pour principe d'appliquer les tarifs correspondant au prix coûtant de la prestation, lorsque la commune est compétente pour en déterminer le montant. Le Collège respecte la législation régionale lorsqu'elle fixe les montants dus pour prestations des services.

MR+: La liste « MR+ » est favorable à un accès plus facile des données publiques communales (« open data »), sous certaines conditions (respect des droits de propriété, droits intellectuels, etc.) et pour des informations qui ne sont pas considérées comme sensibles.

PS/sp.a: Notre souhait de transparence et d'association des citoyens et décisions publiques dépasse le cadre environnemental. Nous proposons d'organiser une consultation préalable de la population concernée pour tout projet d'ampleur initié par la Commune. En complément de ces réunions consultatives, nous proposons également d'utiliser des outils de communication moderne pour récolter des avis. Des outils (belges) existent pour cela. Nous avons d'ailleurs établi un partenariat avec une petite entreprise pour consulter les Woluwéens sur notre programme. Nous voulons également organiser de façon régulière, sans attendre les périodes électorales, des forums démocratiques réunissant les élus et les citoyens, afin de débattre directement des thématiques communales.

WolHu: Cela doit se faire, dans le respect des législations, via la mise à disposition des informations sur Internet.

2. En matière d'information lors des enquêtes publiques en urbanisme et en environnement, êtes-vous favorable à la consultation en ligne des dossiers et l'envoi de réclamation/remarques par voies électroniques ?

Ecolo: Oui et nous ne comprenons pas pourquoi cela n'est pas encore le cas malgré les promesses répétées des autorités locales. Ici aussi les moyens techniques existent, il faut le vouloir.

LB: Oui, le nouveau logiciel commun à la Région et aux 19 communes pour la gestion en ligne des dossiers d'urbanisme permettra de renforcer la consultation en ligne des dossiers et, pour autant que la loi régionale le permette, d'introduire ses recommandations et remarques par voie électronique. L'administration communale suivra cette adaptation à brève échéance.

MR+: Oui, car cela va dans le sens de la simplification et de la digitalisation administratives.

PS/sp.a: Oui, comme nous l'avons souligné lors de notre réponse à la première question. Les moyens de communication moderne sont souhaitables et nécessaires MAIS il est également indispensable de maintenir d'autres modes de consultation pour les personnes n'y ayant pas accès.

WolHu: Oui, il faudra faire évoluer la législation régionale en matière de mise à disposition des dossiers d'enquête publique sur Internet (via la plateforme NOVA notamment).

Par ailleurs, nous autorisons déjà l'envoi de réclamations par e-mail ou des demandes des personnes à être entendues qui le font par voie électronique.

3. Êtes-vous prêt à vous engager à occuper uniquement votre possible mandat en tant qu'Échevin ou Bourgmestre de WSL ? Dans le cas contraire, êtes-vous prêt à publier sur le site internet de la commune et dans le Wolu-Info l'ensemble de vos mandats (rémunéré ou non) ?

Ecolo: C'est une évidence, ECOLO ne pratique pas autrement et le non-cumul est un engagement de base très encadré. Dans tous les cas, les mandats dans les entreprises publiques, associations et autres asbl communales, rémunérés ou non devront être systématiquement publiés.

LB: Tous les candidats de la Liste du bourgmestre ont pris l'engagement de ne pas cumuler la fonction de bourgmestre ou d'échevin ou de président du CPAS avec un mandat de parlementaire, conformément à l'accord conclu entre les partis francophones (DéFI,

ECOLO et PS) et néerlandophones (SpA, Groen). Conformément à l'exigence de DéFI, la loi régionale a été adaptée pour que les mandats dérivés des fonctions de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, ne soient plus rémunérés. Ils ne l'étaient déjà plus depuis plusieurs années dans notre commune. Par ailleurs, le site internet de la commune publie l'ensemble des mandats détenus par les représentants de la commune dans l'ensemble des organismes communaux ou supra-communaux et en donnent les rémunérations.

MR+: Chaque candidat de la liste « MR+ » s'est engagé à ne pas cumuler un poste exécutif communal avec une fonction de député. Cette règle sera respectée. Pour autant, la liste « MR+ » milite malgré tout pour la publication d'un cadastre des mandats communaux. Nous ne voyons pas d'inconvénient à rendre public la liste des mandats individuels – même supra communaux – mais cela est-il encore nécessaire alors que des initiatives comme Cumuleo existent déjà ?

PS/sp.a: Oui ! Tous les membres de la liste PS / sp.a soutiennent le décumul total entre un mandat local (d'échevin ou de président de CPAS) et un mandat de parlementaire. Nous proposons également de rendre gratuits les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal.

WolHu: Le programme de WolHu prévoit qu'un Echevin peut garder une occupation professionnelle qui n'est pas à temps plein à côté du mandat d'Echevin, et cela afin de garder son indépendance financière.

Dépendre de la politique pour vivre n'est pas sain. Ainsi, notre actuel échevin de l'Urbanisme Jean-François THAYER a gardé sa profession dans le secteur privé, tout en prenant des congés politiques et des congés sans solde, afin d'exercer son mandat d'Echevin. Tous ses mandats sont disponibles sur Internet.

Santé

1. Êtes-vous prêt à mettre en place des mesures pour améliorer l'accès des personnes précarisées à aide médical urgente ? Si oui, lesquelles ?

Ecolo: ECOLO souhaite aller au-delà et enlever tous les obstacles à l'accès aux soins médicaux (c.à-d. au delà des urgences) pour les personnes bénéficiaires du CPAS. En outre nous souhaitons augmenter le budget consacré par la commune et alloué au CPAS pour ce faire.

LB: L'accès des personnes précarisées à l'aide médicale urgente relève de la compétence du CPAS. Cette aide médicale urgente doit être octroyée selon

certaines conditions prévues par la loi et sur décision des instances compétentes du CPAS. Il faut relever qu'il ne faut pas nécessairement être dans les conditions de l'octroi du revenu d'intégration sociale (RIS), pour bénéficier de l'aide médicale urgente ou de la prise en charge d'autres prestations médicales au bénéfice de personnes précarisées. La présidente du CPAS, Madame Henry, étant elle-même médecin, est particulièrement apte à bien apprécier les demandes qui sont soumises à la décision des instances du CPAS.

MR+: En recentrant le CPAS sur ses missions premières pour en faire le « pôle social » de la commune, nous pouvons réduire les délais de procédures concernant l'AMU (traitement de dossier, enquête sociale, etc.). Cependant, nous sommes favorables à un cadre plus strict des soins couverts par l'AMU afin de préserver l'essence-même de cette aide. Cette aide ne peut pas intervenir pour n'importe quelle intervention mais se concentrer prioritairement sur les plus nécessaires.

PS/sp.a: - Informer systématiquement les personnes qui se présentent dans les CPAS sur les possibilités de suivi médical (aide médicale urgente, dossier médical global, inscription auprès d'un organisme assureur, etc.) via les travailleurs sociaux des CPAS ;

- Soutenir le développement des maisons médicales, des services psycho-sociaux et des services de santé mentale. Ce soutien au niveau communal peut notamment passer par la mise à disposition d'infrastructures ou de terrains ainsi que, le cas échéant, de subventionnement de projets.

WolHu: Oui, ces mesures doivent être décidées et proposées en lien avec des professionnels de la santé et le milieu associatif spécialisé.

2. Êtes-vous favorable à l'installation de nouvelles antennes émettrices sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert ? Si oui, sous quelles conditions ?

Ecolo: ECOLO a mené ses propres mesures et a constaté que le danger était principalement dans les habitations avec la multiplication des sources de rayonnement proches (babyphone, téléphone DECT, Wifi, GSM, Télédistribution...). Le rayonnement des antennes extérieures est réduit par rapport à ces sources.

Nous comprenons la réaction des habitants devant la multiplication des antennes qui doit bien sûr être encadrée mais nous souhaitons mieux informer le public sur les vrais dangers auxquels il est exposé. Il est clair que le marketing des firmes concernées préfère laisser jouer le rôle de paratonnerre aux antennes pour éviter à tout prix une remise en question beaucoup plus fondamentale et dommageable pour leur chiffre d'affaires des dispositifs émetteurs que chacun porte sur lui en permanence...

LB: A l'initiative de la Liste du bourgmestre, le Conseil communal a adopté des recommandations pour limiter le placement dans nouvelles antennes émettrices, principalement de relais de téléphonie, sur le territoire de la commune et préserver les sites les plus sensibles (abords des écoles, crèches, maisons de repos, lieux de grande fréquentation, etc.).

La Liste du bourgmestre regrette qu'à la suite d'une modification de la législation régionale, à l'initiative de la ministre régionale Ecolo à l'époque, Madame Huytebroeck, la concertation avec les habitants, en commission publique, préalablement à la délivrance des permis d'environnement pour le placement d'antennes a été supprimée. La Liste du bourgmestre demande au gouvernement régional de rétablir une procédure de consultation des habitants avant d'autoriser ou non le déploiement de nouvelles antennes émettrices sur le territoire des 19 communes bruxelloises.

Dès que le Collège prend connaissance d'un projet de placement d'antennes émettrices, susceptible de porter atteinte à la qualité de vie dans un quartier, il veille à en informer les habitants et à prendre toute initiative pour tenter de contester toute autorisation délivrée par Bruxelles Environnement. Il en a été ainsi dans le quartier dit des peintres (Tytgat, etc.), où la mobilisation du comité de quartier, particulièrement remarquable, soutenus par le Collège, a fait reculer l'opérateur dans l'exécution de son projet.

MR+: Si les normes de santé et d'autres conditions (urbanistiques, environnementaux, etc.) sont respectées, la liste « MR+ » ne voit pas d'inconvénient à l'installation de nouvelles antennes dans notre commune. Chaque dossier sera étudié au cas par cas. Le principe de précaution doit être utilisé à bon escient pour ne pas verser dans la technophobie.

PS/sp.a: Il ne faut pas jouer avec la santé des citoyens de la Commune. Il est donc du devoir des autorités publiques de veiller à leur bien-être, en mettant en place toutes les mesures nécessaires. Par ailleurs, il est à craindre, à moyen et à long terme, une dépréciation des maisons avoisinant l'implantation outrancière d'antennes, que ce soit à la location ou à la vente. C'est pourquoi nous proposons de :

- Mettre en place dans la Commune un Comité de pilotage et de suivi afin d'assurer l'information des citoyens, le suivi des plaintes, avec l'aide d'une expertise en la matière, en cas de besoin ;
- Avoir un formulaire de plaintes accessible à partir du site de la Commune ;
- Avoir une opposition systématique de la Commune à toute demande de permis qui amènerait une concentration sur un même site ;
- Avoir une opposition systématique à toute demande sur des immeubles trop bas et à proximité d'écoles ;

-Avoir un soutien constructif et dialogué à toutes les actions menées par les comités de quartier.

WolHu: WolHu estime qu'il convient de remplacer les anciennes plutôt que d'installer de nouvelles! Faisant application du principe de précaution, nous nous opposons au placement d'antennes sur des immeubles bas dans des quartiers forts peuplés.

3. Quelles actions entendez-vous mener pour diminuer les nuisances aériennes (bruit, pollution atmosphérique, impact sur la santé...)?

Ecolo: ECOLO souhaite bien entendu agir pour obtenir le respect du sommeil nocturne mais aussi informer pleinement les habitants sur les conséquences de leurs choix de consommation en matière de transports aériens. Billet bon marché veut dire rotation maximum des avions y compris tôt le matin et tard le soir et absence de taxation du kérosène... La multiplication des voyages (city trips et autres) est une catastrophe pour l'environnement et la santé de tous. Les avions ne sont pas des entités « externes » et ils sont remplis de gens dont certains habitent notre commune (et les communes « aisées » de l'est de Bxl) !

LB: Le Collège a été particulièrement actif pour mener des campagnes d'information et d'action juridique pour contester le plan de survol de notre commune que l'actuel gouvernement N-VA – MR maintient malgré des décisions de justice condamnant l'utilisation de plusieurs routes aériennes. Le Collège a veillé et veillera à introduire toutes les actions devant les juridictions compétentes pour remettre en cause les routes aériennes qui sont encore en usage intensif afin d'apporter les preuves des infractions à l'arrêté Gosuin, seule arme juridique qui permet aux habitants de faire respecter leur droit à la quiétude et à la santé. Le Collège a obtenu de la Région qu'elle place un sonomètre supplémentaire (placé sur le site du CPAS). Comme la Région ne dispose que d'un nombre limité de sonomètres, le Collège a décidé de lancer un marché public d'acquisition de sonomètres et qui seront placés en des lieux sensibles, en concertation avec les habitants. Ce réseau communal de sonomètres permettra de justifier les actions en cessation d'infraction environnementale que la commune introduira prochainement devant les juridictions compétentes.

La Liste du bourgmestre préconise aussi la mise en place d'un observatoire de la santé devant identifier toutes les atteintes à la santé physique ou psychique résultant des nuisances du survol intensif de notre territoire. Cet observatoire devrait être créé en concertation avec les autres communes concernées et la Région bruxelloise. Il s'agit de mettre en place un réseau de pratiquants de la santé (médecins, infirmiers, etc.) qui pourront établir le relevé des pathologies résultant de ces nuisances. Les conclusions ainsi établies permettront d'agir pour mettre en cause la responsabilité des autorités politiques qui tolèrent un tel scandale.

MR+: Le niveau communal a très peu de leviers pour intervenir sur ces matières. Conscients que ce dossier empoisonne la vie bruxelloise depuis des décennies et ne trouve aucun consensus - ni au sein des différents partis politiques, ni entre les différentes organisations de riverains, ni entre les syndicats - nous soutenons l'élaboration d'une solution structurale qui vise à une répartition juste et équitable des nuisances. Woluwe-Saint-Lambert a souffert pendant trop longtemps d'un survol intempestif de la commune. Mais la Liste « MR+ » réalise aussi qu'un positionnement politique laissant miroiter la possibilité de déplacer l'ensemble du survol sur d'autres communes est intenable. Ainsi, nous nous accordons pour soutenir une position ferme mais constructive avec les différents niveaux de pouvoir, avec un meilleur respect des Woluwéens en ligne de conduite. Ainsi, nous sommes - par exemple - favorables à la période de nuit étendue de 22h à 7h du matin. Évidemment, cette « période » ne doit pas seulement s'appliquer aux avions mais aussi aux chantiers sur le territoire de la commune. Aujourd'hui, ce règlement n'est pas toujours suivi scrupuleusement.

PS/sp.a: L'aéroport de Bruxelles-national est le premier aéroport belge et est sans conteste un acteur/organe économique vital pour Bruxelles en tant que capitale européenne et pour notre commune car l'aéroport pèse à lui seul environ 350 Millions d'Euros en revenus directs. Si l'on tenait en compte également les effets indirects, on devrait avoisiner le milliard.

Cependant, le développement de cette artère économique doit se faire de façon harmonieuse en tenant compte des nuisances qu'il engendre de facto et ne doit en aucun cas se faire au détriment de la santé des habitants de Bruxelles et de sa périphérie.

Nous reconnaissons le mauvais choix de l'emplacement de l'aéroport compte tenu des vents dominants dans le pays. Ce mauvais choix entraîne la majorité des décollages (phase la plus bruyante/polluante du vol) sur Bruxelles et par conséquent sur WSL.

Deux tiers du territoire bruxellois subissent l'impact sonore du trafic aérien.

Les niveaux sonores les plus élevés (Lden > 55 dB(A)) concernent un peu plus d'un dixième du territoire (12,1%). Ils touchent préférentiellement le nord-est de la Région (nord de la ville de Bruxelles - en particulier Haren et Neder-Over-Heembeek -, Evere, extrême nord de Schaerbeek, nord de Woluwe-Saint-Lambert, est de Woluwe-Saint-Pierre).

C'est pourquoi nous proposons :

- De demander la réalisation d'un nouveau cadastre « acoustique » afin d'évaluer ces nuisances sur l'environnement des bruxellois, le dernier date de 2011. Il ne tient donc pas compte des modifications des routes aériennes apportées depuis ;

- De demander à la Région Bruxelloise la réalisation d'une étude de faisabilité pour une utilisation plus

intensive de la piste 25L utilisé pour les départs ;

- Que WSL soit considérée comme zone sinistrée par rapport à l'utilisation intensive de la piste 25R pour des départs Sud -Ouest ;

- De demander des indemnités à Belgo control et à l'Etat fédéral chaque fois qu'un quota de bruit (Lden > 55 dB(A)) est dépassé. Cet argent sera/pourra être utilisé à indemniser les riverains les plus affectés et à les aider à isoler leur maison.

WolHu: Plus combatifs que jamais, WolHu ne peut pas accepter le survol des avions et ses conséquences en termes de pollution, d'impact sur la santé, de nuisances sonores et d'insécurité

WOLHU soutient l'action de la Ministre cdH de l'Environnement Céline FREMAULT, qui a assigné l'Etat Belge en justice pour obtenir notamment l'allongement de la nuit (de 6h00 à 7h00 du matin) et le resserrement du fameux « virage gauche » pour soulager les Communes de l'Est de Bruxelles. WolHu soutient également la densification du réseau de sonomètres par la Ministre et le Collège Communal, et les actions en justice entreprises..

WOLHU se battra pour que :

notre commune soit moins survolée : pour ce faire, il est nécessaire de faire respecter, par le ministre fédéral MR de la mobilité, les décisions de justice, et de prouver les violations aux normes de bruit grâce à la densification du réseau de sonomètres qui permettent de constater les dépassements aux normes de bruit.

notre commune ne soit plus du tout survolée de 22H à 7H00 du matin (allongement de la nuit).

Travailler sur ce dossier- comme c'est déjà le cas actuellement à Woluwe-Saint-Lambert - en lien avec tous les Comités de Quartier.

Nous lançons une mobilisation citoyenne dans notre Région, pour transformer l'aéroport de Bruxelles national en un City-Airport, répartir les vols entre les différents aéroports, quitte à réactiver un projet de création d'un nouvel aéroport national en zone faiblement peuplée !

4. Comment comptez-vous tenir compte du monitoring de la qualité de l'air (IBGE) et quelle(s) mesure(s) comptez-vous prendre en cas de dépassement ?

Ecolo: C'est une responsabilité régionale mais la commune peut agir en informant efficacement ses habitants.

L'IBGE n'a qu'une seule station de mesure à WSL (Gulledelle) mais ECOLO a lancé en 2018 sa propre campagne de mesures annuelles du NO2 et cela sur 5 points de mesure. Les résultats sont alarmants. Nous souhaitons communiquer encore plus largement sur le sujet. Ici encore, les habitants doivent être informés sur les conséquences de leur choix de consommation (trop de petits trajets inutiles, choix du carburant diesel...).

LB: La prévention de toutes les formes de pollution portant atteinte à la qualité de l'air est de compétence régionale. La Liste du bourgmestre entend exécuter, sans réserve, les mesures préconisées par la Région lorsqu'il y a dépassement des normes de contrôle de la qualité de l'air. Les mesures d'information préventive et de contrôle, si nécessaire répressif, seront menées avec diligence par les services communaux et de police.

MR+: Publier l'indice de qualité de l'air sur le site internet de la commune, par exemple, est tout à fait envisageable. Cependant, en cas de dépassement, des mesures localo-locales auront un effet très limité. A contrario, nous préconisons plutôt la bonne communication vers les habitants des mesures prises sur l'ensemble du territoire régionale en cas de pics de pollution.

PS/sp.a :La question de l'air est décisive pour nous et des mesures urgentes sont à prendre. De même, la question énergétique doit être saisie à bras-le-corps, en vue de changer notre système énergétique en profondeur pour le rendre plus propre et plus social.

C'est pourquoi nous proposons de :

- Garantir l'accès de chacun à l'énergie, afin que chaque habitant de la Commune puisse s'éclairer, se chauffer et se déplacer. Les inégalités liées à l'énergie doivent être gommées pour améliorer la qualité de vie des citoyens ;

- Multiplier les économies d'énergie au bénéfice des habitants via les mécanismes de solidarité des tarifs d'énergie, pour éviter la « fracture énergétique » ;

- Aider la collectivité à se réapproprier la maîtrise de l'énergie via la création de coopératives énergétiques, en favorisant les initiatives locales qui offrent un terrain accessible à chaque citoyen pour s'approprier le changement ;

-Réaliser/actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics communaux (en ce compris les logements publics et les bâtiments scolaires) et, au besoin, mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable ;

- Convertir les bâtiments publics existants au minimum en bâtiments « basse énergie ».

- Développer une comptabilité et une gestion énergétique dans les bâtiments communaux pour identifier les bâtiments qui consomment trop et éviter les gaspillages ;

- Améliorer la gestion de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau de distribution, pour réduire la consommation et également renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité ;

- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens, qui soient les

moteurs de projets d'économies d'énergie et de production renouvelable, qui soient accessibles à tous, dont les ménages vulnérables, et qui se coordonnent avec les gestionnaires de réseaux, en vue d'assurer un financement équitable des réseaux publics et une transition énergétique qui bénéficie à tous ;

- Augmenter les moyens et l'efficacité des organes publics et associatifs qui accompagnent les citoyens, en particulier moins favorisés, face à leur facture d'énergie (guidance, tuteurs énergie, travaux économiseurs d'énergie, etc.) afin que ces acteurs puissent agir de manière plus proactive et complémentaire ;

- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale par le biais du CPAS ou d'autres acteurs, et les rendre accessibles à tous.

WolHu: Oui il faut en tenir compte, mais ces mesures doivent être prises au niveau régional. Nous réitérons ici nos propositions en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

Participation

1.Êtes-vous favorable à l'instauration des commissions consultatives, avec la participation d'habitants motivés ? Si oui, sur quelles thématiques ?

Ecolo: ECOLO projette de remettre en place les Conseils consultatifs (urbanisme, mobilité, aînés et initiatives intergénérationnelles, jeunesse, santé, solidarité internationale, environnement- propreté publique-espaces verts...) qui ont été supprimés par l'actuelle majorité en 2006.

Ces Conseils comprendront en leur sein des citoyens, des représentants d'associations et des mandataires.

LB: Le Code communal de la participation citoyenne est une première en Région bruxelloise et a donné force à la démocratie participative dans notre commune. Néanmoins, la Liste du bourgmestre entend renforcer ce Code communal de la participation en prévoyant notamment l'instauration du budget participatif. A cette fin, la Liste du bourgmestre prend l'engagement de réserver un crédit budgétaire d'un montant minimum de 200.000 € par année budgétaire pour financer des projets d'investissement dans des quartiers ou de solidarité présentés par des groupements de citoyens. Le Code communal de la participation précisera la procédure d'appel, de sélection et de suivi de ses projets par le Conseil communal et les citoyens.

Il convient de relever qu'en moyenne, c'est quelque 60 réunions d'information qui sont organisées par an, en application du Code communal de la participation. Ces réunions font l'objet d'un réel suivi puisque les projets sont adaptés sur la base des remarques formulées et l'information est communiquée notamment par des avis en toutes boîtes. L'information du suivi des réunions sera renforcée, notamment par la publication sur le site internet.

Par ailleurs, la Liste du bourgmestre est favorable à la mise en place de comités d'accompagnement pour des projets d'importance, comme ce fut le cas pour la place Saint-Lambert, l'aménagement du Bd de la Woluwe ou le sera prochainement pour la reconstruction des immeubles de l'Habitation moderne à la rue de l'Activité. Ces comités d'accompagnement doivent être composés de représentants des groupements organisés mais aussi de citoyens qui se présentent en dehors de toute organisation car la démocratie participative suppose que tous les citoyens soient considérés comme les acteurs de la gestion de la commune ou d'un quartier.

MR+: Outre le recours plus fréquent à des consultations populaires, la liste « MR+ » compte préserver les conseils consultatifs existants (ex : CCJ) mais aussi en créant de nouvelles assemblées citoyennes (ex : CCS pour les +55 ans). Ces conseils ne doivent pas se restreindre à des thématiques bien précises : un jeune, par exemple, a le droit de s'exprimer sur un autre sujet que la jeunesse. Des rapports d'initiative pourront être rédigés à destination du conseil communal.

PS/sp.a: Nous sommes en effet favorables à l'instauration de commissions consultatives en fonction d'une analyse des besoins de terrain (nos enfants, nos jeunes, nos aînés, nos personnes porteuses d'un handicap, nos commerçants, etc.) qui permettent aux élus d'acquérir une connaissance fine et réelle des besoins de la population. Pour éviter un phénomène d'essoufflement, ces conseils seront limités dans le temps et travailleront des thématiques spécifiques et ponctuelles.

En plus, nous proposons de mettre en place au sein du Conseil communal une commission citoyenne composée de citoyens consentants issus des quartiers de WSL, tirés au sort et représentatifs de la population, chargée de débattre périodiquement (une à deux fois par an) de thématiques qui concernent la commune. Les conclusions de la commission, intégrant les avis minoritaires, seront transmises au Conseil qui sera chargé de les examiner et de les mettre en œuvre ou de justifier leur rejet.

WolHu: Oui, WolHu qui est une liste citoyenne y est favorable, et n'a pas de tabou sur les thématiques qui peuvent faire l'objet de propositions citoyennes.

2. Êtes-vous favorable à la création de plateformes en ligne permettant une plus grande interaction avec les citoyens ? Et êtes-vous favorable à la création d'un budget citoyen ?

Ecolo: En matière de participation, ECOLO souhaite :

- Populariser les différentes possibilités de participation citoyenne dont le droit d'interpellation au Conseil communal et pour cela informer davantage les ci-

toyens sur les points abordés lors des Conseils communaux.

- Consulter les habitants sur les grandes orientations budgétaires, en leur permettant de se prononcer sur leurs priorités, dans une logique de budget participatif.

- Recourir à la consultation populaire pour les grandes décisions qui engagent l'avenir.

- Créer une Maison de la participation et de la citoyenneté.

- Tenir compte des actions citoyennes et les inscrire dans un projet politique global (ex : les actions des Comités de Quartier). Susciter l'adhésion à des Comités de Quartier comme acte citoyen.

LB: La réponse à la première question rejoint la 2e question.

MR+: Ces deux propositions font partie de notre programme. Tout d'abord, la liste « MR+ » veut créer une « boîte à idées 2.0 » qui permettrait de mettre la créativité des citoyens à contribution. D'abord déclinée de façon numérique, cette « boîte à idées » sera également développée de façon « physique » dans le but d'assurer une participation la plus large possible. Ensuite, la liste « MR+ » a deux projets de budgets participatifs qui s'adressent pour les jeunes (18-35 ans) et les seniors (+55 ans). Ces projets « pilotes » pourront ouvrir la possibilité d'autres initiatives, à destination de catégories différentes de la population ou de quartier bien déterminé.

PS/sp.a: Oui, comme nous l'avons souligné plus haut, nous pensons que ces plateformes en ligne sont une formidable opportunité à la condition qu'elles ne se substituent pas à d'autres formes de débat dans une optique d'accessibilité au plus grand nombre.

En ce qui concerne le budget citoyen, ce point se retrouve explicitement dans notre programme. Nous proposons de mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie à des citoyens (à travers les Comités de quartier qui sont bien identifiés) un budget déterminé, afin de réaliser des projets de proximité et soucieux du bien-vivre, sélectionnés selon des modes démocratiques.

WolHu: Oui, WolHu y est favorable.

Enseignement

1. Que modifierez-vous au projet pédagogique des écoles communales ?

Ecolo: ECOLO a l'intention de prévoir des actions éducatives autour des thèmes suivants :

- énergies renouvelables

-diminution de la pollution sonore, et atmosphérique dans et autour des écoles

-Promouvoir la création de potagers dans chaque école...

-Favoriser l'apprentissage des langues via l'immersion ou l'organisation de cours de langues via des activités extra-scolaires.

-Soutenir les projets pédagogiques qui permettent aux enfants de devenir acteurs de leurs apprentissages et qui accordent une priorité au vivre ensemble, dans le respect des autres et de l'environnement.

-Entreprendre des actions pour limiter le bruit dans les écoles (classes, cours de récréation...).

-Promouvoir la mise en place d'une maison de l'environnement à Hof Ter Musschen ou au Val d'Or ou à la Ferme aux oies pour promouvoir les déplacements courts dans le cadre des classes vertes.

LB: La qualité du projet pédagogique des écoles communales est reconnue.

La Liste du bourgmestre accorde une importance particulière à ce projet pédagogique qui doit favoriser l'épanouissement personnel des élèves mais aussi leur sens des responsabilités comme futurs citoyens actifs.

Pour soutenir le projet pédagogique des écoles, la Liste du bourgmestre prend les engagements suivants :

-Un soutien encore plus marqué à l'apprentissage de la langue de l'enseignement, condition déterminante de la réussite scolaire et de la satisfaction personnelle de l'élève tout au long de ses études. A cette fin, la commune subsidie déjà sur fonds propres un certain nombre d'emplois d'enseignants de remédiation ou de soutien à l'apprentissage de la langue. Vu le nombre croissant d'élèves primo-arrivants n'ayant aucune connaissance de la langue de l'enseignement, le dispositif d'accompagnement spécifique de ces enfants sera renforcé et des classes d'adaptation seront créées, si possible dès l'enseignement maternel, afin de mieux les préparer à l'enseignement général ;

-Le renforcement de l'exigence de la maîtrise de la lecture et de l'écriture pour l'ensemble des matières enseignées. Cet apprentissage exige l'effort de l'élève et cet effort doit être reconnu et encouragé. Grâce au renforcement de la cellule de pilotage pédagogique, chargée d'assister les institutrices et instituteurs de nos écoles, une attention plus importante est réservée aux méthodes pédagogiques actives qui permettent de mieux accompagner l'élève dans son travail ;

- Le dépistage systématique de certaines formes de difficultés à l'apprentissage des enfants, dont l'autisme, et ce, si possible, dès l'entrée en classe maternelle ;

-L'accueil, voire la participation, des enfants handica-

pés dans les classes de l'enseignement général afin de promouvoir leur inclusion ;

-L'organisation de l'immersion en anglais dans le cadre des activités extra-scolaires organisées au sein d'une école. Il est plus que regrettable que la législation ne permette pas d'organiser à Bruxelles, comme c'est le cas en Wallonie, une filière d'immersion d'enseignement en anglais dans l'enseignement général. Dès lors, nous comptons mener à bien ce projet au départ des activités extra-scolaires ;

- L'évaluation du projet d'affecter une 3e école communale à une filière d'immersion linguistique en néerlandais. Ceci requiert que le Collège puisse recruter le personnel ayant les capacités linguistiques requises. Le Collège envisagera toute forme d'encouragement au recrutement de ce personnel ;

- Le renforcement des écoles de devoir pour mieux accompagner les enfants qui doivent bénéficier de leur soutien ;

- L'encouragement de l'apprentissage de la langue de l'enseignement pour les parents qui ne peuvent accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire par méconnaissance du français. Depuis cette rentrée scolaire 2018, l'enseignement communal de promotion sociale a mis en place une offre adaptée de l'enseignement du français pour les parents dont les enfants fréquentent nos écoles communales. Cette offre sera évaluée et, si nécessaire, étendue.

- La désignation d'un inspecteur scolaire communal. Cette fonction existait par le passé mais n'avait pas été renouvelée car l'inspection de l'enseignement par la Fédération Wallonie-Bruxelles devait en assumer les missions. Or, en raison de la réorientation des missions de l'inspection de la Fédération, il est requis d'instituer à nouveau la fonction d'inspecteur communal. Elle ou il aura la mission de suivre l'ensemble du personnel pédagogique et plus particulièrement les institutrices et instituteurs qui entrent en fonction ;

- La poursuite du programme d'investissements pour la rénovation des bâtiments scolaires, notamment pour la réduction de la consommation d'énergie. Beaucoup de bâtiments scolaires ont bénéficié d'investissements importants au cours de ces dernières années. Après la reconstruction des écoles Schuman et Charmille, la rénovation des écoles « Princes Paola » et « Klim op », ainsi que l'extension de l'école Prince Baudouin, sont prioritaires. Les autres écoles communales bénéficieront également d'investissements, notamment pour la rénovation des toilettes, l'adaptation des salles de gymnastique ou de psychomotricité.

- La poursuite du programme de rénovation des plaines de jeux des écoles ;

- L'école Parc Malou Robert Maistriau a obtenu le label « Ecoschool » pour son fonctionnement éco-responsable. Des projets de ce type seront développés dans d'autres écoles ;

- La poursuite du renouvellement du mobilier des classes des écoles communales. Selon le plan pluriannuel entamé depuis deux ans, tous le mobilier des écoles communales sera renouvelé d'ici à 2024 ;

- Le maintien des classes d'initiation à la nature au centre d'éducation à l'environnement Petit Foriest à Vieux Genappe ;

- Les enfants y bénéficient d'un apprentissage à la gestion du potager existant ou à créer dans toutes les écoles communales. Aujourd'hui, une institutrice est particulièrement chargée de l'accompagnement des enfants dans cet apprentissage. Cette mission sera progressivement généralisée dans toutes les écoles communales ;

- Le maintien de la surveillance de la qualité des repas scolaires par la diététicienne de la commune en vue de l'obtention des fourchettes du label de qualité régional « Good food ». Progressivement, la mise en place d'une équipe de restauration pour préparer les repas scolaires dans les écoles, comme c'est déjà le cas pour la majorité des crèches communales. Cette nouvelle organisation de la restauration scolaire favorisera le circuit court et la production des aliments dans les potagers des écoles.

- Le maintien de l'interdiction de fournir dans les établissements scolaires des produits trop sucrés et des sodas. C'est la raison pour laquelle tous les enfants des écoles communales bénéficient gratuitement du potage du jour.

- Le soutien à la pratique du/des sport(s) en partenariat avec les clubs sportifs pour que les enfants développent les aptitudes acquises à l'école en fréquentant un club ;

- Le développement des « rangs piéton » favorisant le déplacement domicile/école ou école/lieu d'activité (par exemple le Poséidon ou le stade communal). Chargé de l'enseignement communal, le bourgmestre Olivier Maingain veille à limiter le transport en car scolaire et les écoles ont été invitées à multiplier les rangs piéton en bénéficiant d'un accompagnement sécurisé par des gardiens de la paix ou surveillants habilités ;

- Le développement des rangs cyclistes, plus particulièrement pour les enfants des classes terminales du primaire (5e et 6e), et l'apprentissage de la conduite cycliste responsable à l'occasion d'activités extra-scolaires. A cette fin, des vélos de seconde main (notamment récupérés par les services de police dont les propriétaires n'ont pu être identifiés), seront mis à la disposition des écoles pour encourager la pratique du vélo. Pour accompagner cette initiative, un partenariat sera conclu avec une association favorisant la conduite responsable ;

- Des manuels scolaires gratuits

Pour la Liste du bourgmestre, réduire le coût de la vie scolaire pour les familles doit avant tout favoriser l'apprentissage. Chargé de l'enseignement avec son collègue Xavier Liénart, le bourgmestre Olivier Maingain a veillé à ce que la commune prenne en charge financièrement l'achat d'un plus grand nombre de manuels scolaires. En effet, le retour à l'usage du manuel scolaire, notamment pour les exercices, permet d'assurer une meilleure continuité pédagogique. Cet

effort budgétaire sera maintenu, voire renforcé, car la gratuité de l'enseignement doit porter sur l'essentiel.

MR+: Sur le plan pédagogique, la priorité est au renforcement des fondamentaux : lire, écrire, calculer. Ils restent les clés de la réussite scolaire. Sinon, dans l'optique de suivre de façon plus assidue le parcours d'apprentissage de l'élève, la liste « MR+ » souhaite instaurer une étude dirigée dans toutes les écoles communales. C'est aussi une façon de soulager les parents qui travaillent et dont les horaires ne correspondent pas toujours à ceux de l'école de leur(s) enfant(s). Enfin, la liste « MR+ » se soucie énormément du bien-être de l'enfant et souhaite mettre en place des campagnes d'action et de sensibilisation, en priorité, sur l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, la détection des troubles de l'apprentissage et la lutte contre le cyberharcèlement. L'alimentation de qualité dans les cantines scolaires et la promotion des activités para- et extrascolaires seront aussi au cœur de notre politique.

PS/sp.a: Nous plaidons pour un enseignement de qualité à WSL dans une école publique accessible à tous, respectueuse de la neutralité politique et philosophique, garante des chances égales qu'elle doit offrir à tous nos futurs citoyens. L'école doit être un lieu de vie et d'activité, ouverte et participative. Elle doit permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde.

Pour y parvenir, nous défendons la généralisation, dans tous les réseaux d'enseignement, d'un cours de philosophie et de citoyenneté, de deux heures par semaine.

Nous voulons également des écoles ouvertes sur notre territoire communal, avec la mise en place de synergies entre les établissements scolaires et l'associatif local (maisons de jeunes, acteurs culturels et sportifs, etc.). Les pouvoirs locaux peuvent dans ce cas mettre en relation les établissements scolaires et les autres acteurs locaux.

Nous proposons de :

- Se recentrer sur les apprentissages de base (maîtrise de la langue maternelle et des mathématiques) qui sont au centre de la mission de l'école communale, tout en ouvrant l'esprit des enfants à la culture ;

- Augmenter les classes en immersion en secondaire via un travail de collaboration et de prospection de la part des autorités communales avec les écoles secondaires du réseau officiel ;

- Organiser au sein des établissements de l'enseignement officiel, avant la généralisation des deux heures du cours de philosophie et de citoyenneté, une information visant à présenter aux élèves et aux parents les possibilités de choix concernant la seconde heure des cours philosophiques ou convictionnels, et présenter en particulier le contenu de la deuxième heure du cours de philosophie et de citoyenneté, afin d'éclairer le choix à opérer ;

- Promouvoir un « Prix à la citoyenneté » pour soutenir les travaux et les initiatives des élèves suivant ce cours ;

- Développer le principe des « revues étudiantes » au

sein des établissements scolaires de la commune ;

- Revaloriser les cours d'histoire. Renforcer les activités qui forment des citoyens critiques, notamment via l'enseignement de l'histoire des génocides et des crimes contre l'humanité ;

- Développer des collaborations avec l'associatif local (acteurs culturels, maisons et centres de jeunes, clubs sportifs, etc.), en organisant des visites avec des acteurs privés comme les entreprises ;

- Intégrer dans le cursus scolaire la sensibilisation aux nuisances en matière de santé (hygiène alimentaire, tabagisme, alcoolisme, drogues...) et d'environnement (pollutions diverses) ;

- Prôner et favoriser les initiatives en faveur des cours de promotion sociale et des académies, etc. ;

- Interdire toute publicité commerciale (distributeurs de boissons, exigence de matériel scolaire de « marque »,...)

- Avoir une attention particulière au strict respect de l'utilisation de matériaux pédagogiques philosophiquement neutres ;

- Refuser chez les enseignants et le personnel d'encadrement tout discours et le port de signes politiques, convictionnels et philosophiques mettant en cause leur devoir de neutralité ;

- Développer une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en collaboration avec les opérateurs reconnus et déjà actifs (planning familial par exemple) ;

- Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie de l'école et de la Commune, notamment par la création d'associations d'élèves ;

- Encourager le développement de projets visant à tisser de bonnes relations entre les écoles et le milieu de vie de l'enfant (rencontre entre les parents et le corps enseignants, présentation du projet éducatif, etc.).

WolHu: Cela n'est pas du ressort du politique, c'est dangereux ! Cela doit être évalué par les directions et le corps enseignant des écoles, en fonction du projet pédagogique défini par chaque école.

2. Est-ce qu'un programme d'accueil spécifique des mineurs étrangers peut être mis en place dans les écoles communales ?

Ecolo: Oui, il n'existe pas d'obstacle et en outre nous souhaitons mettre l'accent sur les langues pour tous les enfants, ce qui constitue aussi une ouverture sur le monde et les autres.

LB: Pour autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde les moyens budgétaires spécifiques à ce projet, la Liste du bourgmestre a pour objectif de classes d'accueil des primo-arrivants

dans les écoles communales. Il s'agit de s'inspirer des meilleures pratiques qui existent à l'étranger de manière à ce que ces enfants bénéficient d'un enseignement renforcé de la langue française avant qu'ils ne rejoignent les classes de l'enseignement général. Ce dispositif doit être institué, si possible, dès la classe maternelle.

MR+: Oui, avec un objectif d'intégration à la vie scolaire et communale. D'un côté, les élèves seront sensibilisés sur des thématiques comme la lutte contre le racisme, la découverte de l'autre, etc. De l'autre, ce programme d'accueil visera des objectifs clairs en termes, par exemple, d'apprentissage de la langue française. Il est nécessaire que le ou les parent(s), d'une manière ou d'une autre, soi(en)t intégré(s) à ce processus.

PS/sp.a: Nous souhaitons que WSL devienne une Commune Hospitalière dans les actes, en continuant à accueillir les personnes migrantes quel que soit leur statut, en garantissant un accueil personnalisé. Logiquement, nous sommes en faveur de ce type de programme.

WolHu: Oui.

Sécurité

1. Pensez-vous qu'une réforme des zones de polices soit nécessaire ?

Ecolo: Non.

LB: Non. Le vrai débat n'est pas d'engager la Xème réforme des services de police mais de renforcer les effectifs pour que les missions de la police de proximité, que la Liste du bourgmestre privilégie, puissent être pleinement assumées. A cet égard, le bourgmestre a veillé, avec ses collègues du Collège de police, à ce que des inspecteurs de quartier soient recrutés. Aujourd'hui, pour Woluwe-Saint-Lambert, le cadre est quasiment complet puisque l'effectif est passé de 12 en 2012 à 19 en 2018 et bientôt 20.

MR+: Ce qui est certain pour la liste « MR+ », c'est qu'il faut une meilleure coordination entre les différentes zones de police. Nous attendons d'avoir une vue concrète des projets sur la table : une nouvelle fusion n'est ni un tabou, ni un fétiche. Si nous pouvons gagner en efficacité et en capacité d'action par d'autres moyens, comme la création d'un quartier général de la police à Bruxelles, nous soutiendrons ces propositions alternatives. Toutefois, nous restons aussi attachés à la police de proximité. Nous nous opposerons à toute décision qui met à mal ce principe.

PS/sp.a: Au niveau régional, le PS propose de financer adéquatement les zones de police par le gouvernement fédéral afin de tenir compte de l'évolution des

réalités territoriales, démographiques et sociales depuis la mise en œuvre de la réforme des polices.

WolHu: Non.

2. Êtes-vous favorable à une meilleure répression dans le cadre des infractions en matière de roulage ? Quelles mesures pourraient être prises ?

Ecolo: Respect des vitesses permises et feux de carrefour (radars automatiques)

Respect du stationnement par l'extension du rôle des agents sanctionneurs et une présence accrue sur le terrain des agents de quartier.

LB: La politique de la sécurité routière est claire. Dans un 1er temps, les gardiens de la paix mènent une politique d'information et de prévention (notamment par le dépôt de feuillets d'information sur les pare-brise des véhicules, notamment pour faire respecter les places PMR, le Code de la route aux abords des écoles, l'interdiction de stationnement en des lieux non autorisés). Dans un 2e temps, sur la base des constats effectués par les gardiens de la paix, les services de police, plus particulièrement la brigade cycliste, est chargée d'établir des constats d'infraction.

Pour le contrôle de l'excès de vitesse de certains véhicules, la méthode est tout aussi précise : Dans un premier temps, identification des situations, notamment à la suite des plaintes de riverains, par le placement d'un analyseur de trafic et de radars préventifs. Dans un 2e temps, sur la base des constats effectués, les services de police mènent une politique plus répressive. A cette fin, la zone de police acquerra des radars adaptés au gabarit des voiries où les zones 30 ou 20 sont instituées. Mais la meilleure manière de faire respecter le code de la route, c'est de privilégier des aménagements de voirie. A cet égard, beaucoup d'investissements ont été réalisés ces dernières années sur les voiries communales.

MR+: Pas seulement. La liste « MR+ » veut lutter plus durement contre les infractions et les incivilités dans la commune (SAC). Sont concernés les infractions en matière de roulage, bien entendu, mais aussi les infractions en matière de propreté, de respect du mobilier urbain, de consommation de substance illicite sur la voie publique, tapages nocturnes, etc. La sanction doit être plus systématique et doit concerner aussi les adolescents (sanction financière ou travaux).

PS/sp.a: Nous voulons faire appliquer de manière stricte des vitesses de 30 km/h aux alentours des écoles, avec une limitation des temps de stationnement autour de ces mêmes écoles.

En plus de cela, nous suggérons de traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière. Par exemple, déployer des agents de police ou des gardiens de la paix ou des surveillants habilités aux points névralgiques, procéder à des aménagements d'infrastructures, à l'installation de radars de vitesse, à une meilleure signalisation.

WolHu: Oui, mais cela est du ressort du pouvoir fédéral. Par contre, en lien avec la région, nous pouvons augmenter les dispositifs préventifs (panneaux informatifs financés par la Région) ou constatant ces infractions (radars).

3. Pouvez-vous préciser comment vous voyez les rôles des gardiens de la paix (stewards) : missions, verbalisations, prévention, limites... ?

Ecolo: Prévention par présence permanente et bienveillante, attitude ouverte au public, identification/remontée des problèmes divers et variés (trottoir dangereux, stationnement dangereux, obstacles au cheminement...).

En tout cas, pas de répression de leur part.

LB: Les missions des gardiens de la paix sont définies par la loi.

Placés plus directement sous l'autorité du bourgmestre, ils ont reçu la mission d'être des observateurs actifs de l'espace public, de son entretien, et de la prévention de risques particuliers. A cette fin, le service communal de l'informatique leur a développé un logiciel spécifique qui facilite l'encodage de tous les constats effectués par les gardiens de la paix qui sont répartis, dans les 7 quartiers. Ils ont aussi pour mission l'accompagnement des rangs scolaires, la surveillance des abords des écoles, l'accompagnement des usagers les plus faibles, notamment aux traversées piétonnes, etc. Leurs missions se sont considérablement diversifiées ces dernières années et ils assument un rôle de soutien actif aux différents services communaux, plus particulièrement ceux chargés de la gestion de l'espace public.

Par contre, le bourgmestre est totalement opposé à voir les gardiens de la paix devenir des auxiliaires de police. Si des collaborations existent entre ces services, les gardiens de la paix ne peuvent assumer que des missions de prévention par l'information et le conseil.

MR+: La première mission des gardiens de la paix est la prévention. C'est une évidence. Toutefois, en vue de constituer la première ligne du maintien de l'ordre, les gardiens de la paix communaux doivent pouvoir, quand cela est nécessaire, dépasser le stade de l'avertissement pour réellement sanctionner les incivilités qui ne se limitent pas au stationnement mais concernent également la dégradation du mobilier urbain, les dépôts sauvages, les nuisances ou l'usage de substances illicites dans l'espace public. Si la sanction ne tombe ja-

mais, le travail de prévention et de pédagogie est par essence moins efficace. Toutefois, les gardiens de la paix ne se substitueront jamais aux forces de l'ordre. Au contraire, ils sont des acteurs à part entière d'une politique de sécurité, en collaboration avec la police locale et les Partenariats Locaux de Prévention (PLP). Les Sanctions Administratives Communales (SAC) doivent aussi concerner les jeunes adolescents dès 14 ans, avec une attention particulière pour le travail d'intérêt général en lieu et place de l'amende.

PS/sp.a: Le principe de police de proximité exige une présence effective sur le terrain via des patrouilles d'intervention et des policiers de référence pour nos quartiers. Ces policiers développent un réseau auprès des citoyens, ils s'informent en permanence des faits et des agissements dans les quartiers dont ils ont la charge et ils partagent les préoccupations de la population avec laquelle ils restent en permanence en contact dans le cadre d'une relation de confiance mutuelle. Enfin, une police orientée vers le citoyen nécessite aussi une disponibilité optimale via des services d'accueil performants de première ligne : permanences fixes, permanences téléphonique et informatique.

Nous souhaitons promouvoir tout ce qui peut favoriser le dialogue avec la police locale, en sorte de créer des liens de confiance avec la population. L'efficacité du dialogue sera rendue possible par un allègement significatif des charges de travail administratif.

Le rôle des agents de quartier soit être valorisé : communiquer régulièrement les coordonnées des agents du quartier afin d'organiser des collaborations avec les services de police, des réunions d'information sur la sécurité, la protection contre les cambriolages, le respect par tous de la loi .

WolHu: Leur rôle est essentiellement préventif. De plus, ils permettent également de faire remonter une série d'informations sur des dégradations éventuelles dans les quartiers.

Enfin, des agents constatateurs assermentés sont également extrêmement utiles en matière de sanctions administratives, où ils permettent de lutter contre les incivilités.

Logement

1.La politique régionale sur les logements inoccupés permet la perception de taxes plus élevées qu'actuellement ainsi qu'un droit de gestion publique, êtes-vous favorable à leurs applications dans notre commune ?

Ecolo: Oui.

LB: L'observatoire communal du logement permet d'identifier des logements inoccupés et/ou abandonnés.

Le taux d'inoccupation des logements dans notre commune est assez faible, pour ne pas dire insignifiant. C'est plutôt la suroccupation des logements qui, dans certains quartiers, est préoccupante.

Pour la Liste du bourgmestre, l'objectif est moins d'imposer des taxes sur les immeubles inoccupés (par contre, il existe une taxe communale sur les immeubles abandonnés), que de veiller à ce qu'ils ne restent pas trop longtemps inoccupés. Le guichet du logement récemment créé au sein de l'administration communale permettra notamment de mieux accompagner les candidats locataires (ou acquéreurs) dans leur recherche d'un logement. Les informations détenues par l'observatoire du logement seront ainsi exploitées.

Pour des immeubles laissés inoccupés ou abandonnés sur une trop longue période, le Collège est favorable à l'intentement d'une procédure d'expropriation de l'immeuble. Un premier immeuble est déjà visé par cette mesure et un deuxième le sera probablement prochainement.

MR+: Face à un logement qui reste inoccupé sur notre territoire, le premier réflexe des autorités communales doit être de comprendre les raisons sous-jacentes à cette situation et tenter d'y remédier, par toute une série de mécanismes préexistants : primes à l'embellissement, partenariat en vue d'une reconversion des lieux, etc. Dans ce cas-ci, le droit de gestion publique peut intervenir dans un esprit de concertation avec le/la/les propriétaire(s) car il(s)/elle(s) reste(nt), malgré tout, maître(s) de son (leurs) bien(s). Dans le même ordre d'idée, la taxe « punitive » ne doit intervenir qu'en dernier recours. Néanmoins, l'objectif premier des candidats de la liste « MR+ » en matière de logement reste le développement du logement dit « moyen », principalement au-dessus des rez-de-chaussée commerciaux.

PS/sp.a: Nous sommes en faveur de la remise sur le marché des logements inoccupés à travers, d'une part, le mécanisme de réquisition et, d'autre part, une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location.

WolHu : Nous sommes ouverts à cette possibilité, pour peu que nous ayons toutes les garanties financières et de résultats, ce qui n'est pas le cas actuellement.

2.Seriez-vous prêts à réquisitionner certains immeubles inoccupés afin d'y installer provisoirement des familles en détresse ?

Ecolo: Oui.

LB: Voir réponse précédente.

MR+: À la réquisition d'immeubles inoccupés peu adaptés et avec un risque d'insalubrité, les candidats de la liste « MR+ » privilégient l'usage de structures d'accueil déjà existantes. Toutefois, en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, les associations spécialisées dans la lutte contre le sans-abrisme, par exemple, et sous certaines conditions, il pourrait être envisagé d'ouvrir l'accès à un bâtiment communal pour des familles en détresse, de manière exceptionnelle et en vue de répondre à un besoin de logement d'extrême-urgence. Mais notre politique de lutte contre la pauvreté ne peut pas reposer sur la réquisition systématique d'immeubles inoccupés.

PS/sp.a: Nous voulons permettre la redirection vers des logements d'urgence (sur le sol de la Commune ou via des collaborations avec les communes voisines) et de transit permettant de répondre rapidement à des situations d'urgence sociale (sans-abris, victimes de violences conjugales, calamités, etc.).

WolHu: Oui, mais avec une occupation à titre précaire avec toute la sécurité physique et juridique requise

3. Quelle stratégie pour augmenter l'accès aux personnes précarisées au logement social ?

Ecolo: Agir dans le cadre bruxellois de priorisation de l'accès et mise en place d'un « parc de logements communaux de réserve ». Bien entendu, nous considérons aussi l'accueil urgent de migrants/réfugiés dans ce cadre. La situation actuelle à WSL qui voit plus d'une centaine de logements sociaux vides pour une durée supérieure à 5 ans en attente de rénovation est indécente et intolérable.

LB: La construction de logements publics pour les personnes qui sont dans les conditions d'accès au logement social ne sera jamais suffisante pour répondre à la demande.

L'accroissement du patrimoine géré par l'agence immobilière sociale locale est une bonne réponse à la recherche de logements sociaux. Le patrimoine géré par l' AIS s'est considérablement accru ces dernières années, passant de quelque 200 biens à plus de 300. Avec le concours des autorités communales, l' AIS poursuit des négociations avec des investisseurs immobiliers pour qu'ils lui confient la gestion de leur patrimoine rénové ou créé.

La Liste du bourgmestre considère aussi que l'époque de la création de grands complexes sociaux, qui conduit généralement à une forme de ghettoïsation, est révolue et qu'il faut veiller à intégrer des micro-projets de logements sociaux dans des quartiers plus diversifiés. C'est à cette fin que le Collège exerce son droit de préemption pour acquérir des immeubles dans l'avenue Georges Henri afin

de réhabiliter des bâtiments commerciaux avec des logements à l'étage (5 immeubles avenue Georges Henri bénéficient de ce programme d'investissement). Le Collège réserve aussi une attention particulière à l'entretien et à la rénovation du patrimoine communal mis en location. Le programme de rénovation de 5 maisons de la rue Saint-Lambert (tous des logements sociaux) est en voie d'achèvement.

Enfin, le Collège a soutenu des projets importants du Fonds Régional du Logement qui met en vente ou en location un patrimoine à des conditions financières avantageuses pour les familles à faibles ou moyens revenus.

L'Habitation Moderne a également mené un important programme d'investissement pour la rénovation des logements sociaux sur ses différents sites. La rénovation des deux immeubles à l'avenue des Pléiades vient d'être achevée, la rénovation des immeubles Galaxie (dans le quartier Andromède) est en voie d'achèvement, la rénovation des logements sociaux de la rue Roche Fatale sera entamée l'année prochaine, la reconstruction des logements sociaux de la rue de l'Activité est en attente de délivrance du permis d'urbanisme mais le financement en est garanti par le programme régional Alliance Habitat.

MR+: Les candidats de la liste « MR+ » défendent un arrêt dans la construction de logements sociaux à Woluwe-Saint-Lambert pour privilégier la rénovation du parc actuel. Ainsi, le taux d'occupation des logements déjà existants pourra être relevé ce qui permettra aussi de loger plus de personnes en situation de précarité. Dans le même temps, il sera nécessaire d'assurer un suivi scrupuleux de l'offre et la demande en matière de logements sociaux et éviter tant que possible les situations où une personne seule occupe un trois chambres, par exemple.

PS/sp.a: En tant que liste de Gauche, l'accès au logement des personnes précarisées est l'une de nos priorités. Nous suggérons par exemple :

- La création d'un véritable et fort échevinat du logement à la place d'un échevinat des propriétés communales, afin de mener une politique dynamique du logement : développement de l'agence immobilière sociale, création d'une régie foncière, vente emphytéotique des derniers terrains communaux à des jeunes ménages de la commune ;
- Un encadrement des loyers obligatoire, des informations d'orientation des citoyens quant à leurs droits, devoirs et opportunités en matière de logement (bail, primes, crédit social, logement social, prise en gestion, service d'accueil d'urgence, lutte contre les discriminations, etc.).

WolHu: Poursuivre l'augmentation du parc de logements mis en AIS, afin de proposer rapidement des logements à ces personnes, d'autant que les logements mis en AIS ont été rendus encore plus intéressants pour les propriétaires via l'exonération du Précompte immo-

bilier pour ce type de logements à l'initiative de la Ministre cdH du logement Céline FREMAULT.

Poursuivre la politique de rénovation de logements sociaux qui a également été redynamisée par la ministre Céline FREMAULT, après des années de passivité du précédent ministre (écolo) compétent en la matière. Une politique de rénovation durable, puisqu'elle a notamment dédié 10.000.000 EUR pour améliorer la performance énergétique des logements, ce qui bénéficiera financièrement aux locataires.

Enfin, poursuivre l'augmentation du Parc de logements sociaux, via des projets de logements mixtes sociaux & moyens, à la place d'immeubles de bureaux vides par exemple.

4. Comment soutiendrez-vous les initiatives citoyennes pour le logement des sans-papiers ?

Ecolo: Comme nous le faisons actuellement, nous appuyons leurs demandes (de nombreux membres d'ECOLO sont impliqués dans les organisations).

LB: Oui, un groupe de travail a été institué à cette fin et des propositions concrètes ont été formulées pour organiser le logement de 15 à 20 personnes accueillies par la plateforme citoyenne.

MR+: Les citoyens qui décident de venir en aide aux sans-papiers posent un choix personnel qui relève de la sphère privée et que les candidats de la liste « MR+ » respectent. Nous nous réjouissons, par ailleurs, que ceux-ci soient protégés par l'article 77 de la loi de 1980 qui reconnaît l'exception humanitaire. Ceci étant dit, les citoyens doivent être informés par les pouvoirs publics sur leurs droits mais surtout sur leurs devoirs en tant qu'hébergeurs. L'actualité a été marquée par plusieurs cas de citoyens-hébergeurs qui, partant d'une bonne intention, se sont retrouvés dans des combines de « passeurs ». Ce sont des situations que nous devons à tout prix éviter et une information claire, correcte et objective peut y remédier.

PS/sp.a: Nous ferons tout pour nous assurer du respect des droits fondamentaux des personnes sans-papiers, en particulier en termes d'accès à l'aide médicale urgente, à la scolarité, à la formation, aux dispositifs de logement d'urgence.

WolHu: En soutenant les associations qui s'en occupent ! Cela doit se faire en lien avec les acteurs de terrain, en soutenant les initiatives innovantes permettant la réinsertion des sans-papiers.

5. Seriez-vous prêt à garantir l'occupation de tout le parc communal ? (même à titre précaire)

Ecolo: Oui !

LB: Le programme de rénovation du patrimoine public vise à garantir son occupation totale. D'où l'importance des chantiers en cours. Pour le surplus, cfr réponse à la question 4.

MR+: C'est l'objectif poursuivi par les candidats de la liste « MR+ » : travailler sur le taux d'occupation plutôt que sur le développement du parc communal.

PS/sp.a: Comme expliqué ci-dessus, nous sommes en faveur de la remise sur le marché des logements inoccupés à travers, d'une part, le mécanisme de réquisition et, d'autre part, une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre leur bien en vente ou en location.

WolHu: Non, le parc communal est déjà occupé par des personnes qui en ont besoin.

Économie

1. Quel est votre projet pour faciliter l'économie locale et de proximité ?

Ecolo: L'économie durable, en transition, circulaire, collaborative, ne sont pas des concepts théoriques pour le futur. Devant les défis auxquels doit faire face notre société il est temps de passer à la vitesse supérieure.

La Commune doit jouer un rôle important de facilitateur pour permettre et favoriser les initiatives de type économie circulaire, collaborative, etc., (initiatives nouvelles comme existantes)

La Commune doit intégrer des pratiques d'économie circulaire et durable dans toutes ses activités existantes.

La Commune doit exploiter les potentialités d'activités communales ou de biens communaux qui peuvent se prêter à des activités en matière d'économie circulaire.

LB: Le commerce de proximité souffre car la concurrence est de plus en plus impitoyable, notamment en raison du développement du commerce en ligne. Certains propriétaires de rez-de-chaussée commerciaux exigent aussi des loyers sans rapport avec la réalité économique.

Ceux qui font croire qu'ils peuvent maîtriser les lois du marché de l'immobilier commercial trompent les commerçants et l'opinion publique. Par contre, une commune peut contribuer à l'embellissement d'un quartier commercial favorisant ainsi sa promotion et sa fréquentation.

Ce travail a déjà été bien entamé dans l'avenue Georges Henri et dans d'autres noyaux commerciaux.

Ces programmes d'investissement requièrent plusieurs années, car les budgets consacrés sont importants et ne peuvent être supportés sur une seule année. Afin de soutenir le développement des noyaux commerciaux de proximité dans notre commune, la Liste du bourgmestre prend les engagements suivants :

- La poursuite du plan de redéploiement de l'avenue Georges Henri, notamment par l'octroi de primes aux montants significatifs pour l'embellissement des façades, le retrait des enseignes commerciales obsolètes et le placement de nouvelles enseignes conformes au règlement communal d'urbanisme applicable au périmètre Georges Henri ;

- L'investissement dans le patrimoine immobilier commercial pour le rénover (5 immeubles déjà acquis avenue Georges Henri) et mettre sur le marché des rez-de-chaussées commerciaux à des prix raisonnables, ainsi que créer du logement aux étages, ce qui contribue à la vitalité du commerce local ;

- La création d'un parking souterrain sous la métairie Van Meyel pour mieux organiser la gestion de l'espace public dans l'avenue Georges Henri. Pour autant que le financement et la gestion soient assumés par un investisseur privé sur la base d'un contrat de concession ;

- La réhabilitation de l'espace public de l'avenue Georges Henri et d'autres noyaux commerciaux (notamment la place Verheylewegen), afin d'améliorer les modes de déplacement et de retrouver des surfaces piétonnes suffisamment larges qui rendent la fréquentation agréable ;

- La promotion des quartiers commerciaux par l'organisation d'événements festifs et conviviaux mais aussi par le développement d'événements plus ciblés, mettant à l'honneur certains commerces en raison de leur spécificité ou d'animations qui y seront accueillies par exemple, un parcours d'artistes ;

- Le développement de la promotion des commerces sur les réseaux sociaux de manière à mieux faire connaître leur attractivité. A cette fin, le développement d'une plateforme numérique sera géré par un agent communal affecté à cette fin. Des partenariats seront conclus avec les commerçants qui voudront y participer ;

- Le contrôle du type de commerce qui s'établit dans certaines voiries commerciales, notamment à l'avenue Georges Henri. A cette fin, le plan particulier d'aménagement pour l'avenue Georges Henri finalisé permettra de limiter ou d'interdire l'implantation de certains commerces. En effet, seule une mesure urbanistique contraignante peut atteindre cet objectif ;

- L'évaluation, en concertation avec les habitants et les commerçants ambulants, des marchés hebdomadaires organisés sur le territoire de la commune et leur éventuelle réorganisation ou relocalisation ;

- Le développement du service communal de conseil aux commerçants indépendants et professions

libérales, notamment pour leur accompagnement dans les démarches administratives ;

- La fidélisation de la clientèle des commerces de proximité par l'octroi d'avantages accordés par les commerçants mais aussi par la commune (par exemple, des invitations aux spectacles à Wolubilis ou à d'autres événements majeurs de notre commune) ;

- L'encouragement à des formules de rencontres conviviales et solidaires dans les commerces en permettant qu'une personne offre à une autre un produit ou un service, selon le concept des « Produits suspendus » initié à Naples et qui connaît un réel succès.

MR+: Le développement de l'économie locale revêt d'une importance capitale pour les candidats de la liste « MR+ ». Ainsi, la mesure phare portée par notre liste est la création du réseau « WoluProxi » qui réunirait les commerçants et restaurateurs volontaires dans un réseau fonctionnant sur la fidélité de la clientèle. Ainsi, chaque habitant recevrait une carte sur laquelle il pourra amasser des « points » dans les différents commerces de la commune, en échange de réductions ou avantages (ex : place gratuite pour un spectacle au Wolubilis). Non seulement, ce projet stimule l'économie de proximité mais, en plus, il fait la publicité des enseignes locales. Notre politique de soutien aux commerçants de Woluwe-Saint-Lambert repose sur quatre fondamentaux : (1) la sécurité (ex : caméras de surveillance), (2) la simplification administrative (ex : guichet unique), (3) l'accès (ex : place « shop & go », réduction sur les cartes de stationnement, etc.) et (4) le développement par le numérique (ex : aide e-commerce et accès au terminal de paiement). Les entreprises qui s'installent sur notre commune participent également à l'activité économique locale. C'est pourquoi nous procéderons à une baisse de la fiscalité pour les entreprises, notamment au niveau des bureaux. L'attractivité de notre commune sera également renforcée grâce à la création d'un espace de co-working et d'accélérateur d'entreprises.

PS/sp.a: Pour développer l'économie locale, réduire au mieux les barrières à l'entrepreneuriat et créer plus d'emplois de qualité, nous proposons de :

- Faciliter l'accès à toute l'information dont un entrepreneur a besoin, par la promotion des outils existants, la mise en place d'un point de contact unique au sein des services, en lien avec les acteurs économiques existants (comme par exemple le 1819.brussels). L'entrepreneur aura ainsi une réponse à toutes ses questions pratiques de base et sera orienté vers les dispositifs régionaux et fédéraux adéquats, dont les aides financières et les moyens d'accompagnement ;

- La généralisation des clauses éthiques, sociales et environnementales pour des marchés publics durables et de proximité, en jugeant notamment les entreprises et les indépendants candidats sur la « réparabilité » du bien et sur les effets retours pour l'économie locale. Il s'agit, par exemple, des marchés publics de vêtements de travail qui devraient intégrer des clauses adéquates de respect des droits de l'homme ou encore de l'exigence de favoriser les circuits courts pour les cantines

scolaires ;

- Le recours systématique par la Commune à l'application informatique Digiflow, qui est une mesure de simplification administrative importante pour les entrepreneurs, en particulier pour les PME, TPE et indépendants ;

- Une assistance administrative aux entreprises et indépendants ayant peu ou pas d'expérience en marchés publics, afin de répondre à leurs questions pratiques et les rendre aptes à y participer ;

- Favoriser le développement de l'économie sociale, par le partenariat avec les entreprises d'économie sociale ou protégée (comme le TWI, avenue George Henri ou les Ateliers de la rue Voot) pour développer de nouvelles initiatives économiques locales, comme la garde d'enfants, les coopératives alimentaires citoyennes, les coopératives de producteurs locaux et les coopératives immobilières ;

- La mise à disposition de biens sous-utilisés par la Commune, comme des locaux ou du matériel - Le soutien aux circuits courts, notamment pour la fourniture des cantines scolaires.

WolHu: Le commerce est essentiel pour garantir et renforcer le lien social dans nos quartiers.

WolHu souhaite :

- Une aide concrète aux commerçants qui désirent s'installer ou lancer leur commerce dans notre commune en les accompagnant dans toutes les démarches administratives indispensables via un guichet unique.

- La mise en place de prescriptions urbanistiques particulières favorisant l'implantation de commerces et la mixité dans nos quartiers, et ce au besoin en faisant appel à un changement de législation au niveau régional.

- Déployer une mesure d'encouragement pour les petits indépendants qui créent un commerce dans des zones comprenant peu de commerces ou avenue Georges Henri, afin de garantir la mixité de commerce.

- Finaliser le PPAS « Georges-Henri »

2. Les projets d'extension du "The W Shopping" sont-ils compatibles avec le maintien et le développement des noyaux commerciaux anciens ?

Ecolo: Probablement non mais nous souhaiterions disposer de données objectives pour nous prononcer plus avant.

LB: Le projet d'extension du « Shopping » est loin d'être arrêté par le nouvel investisseur. Le Collège l'a invité à repenser le projet initial pour développer une plus grande mixité dans ce quartier et participer au projet d'écoquartier Saint-Lambert dont question ci-

avant. Les noyaux commerciaux dans les quartiers doivent favoriser le commerce de proximité, de première ligne, alors que le commerce présent dans les grandes surfaces doivent être davantage axés sur la présentation de produits et/ou de services spécifiques. Ce type de commerce exige des grandes surfaces commerciales qui n'existent pas dans les quartiers. C'est dans ce sens que la réflexion est menée avec les investisseurs du Shopping.

MR+: Oui, nous devons laisser la chance au Woluwe Shopping Center de se développer, en adéquation avec les impératifs de préservation de la qualité de vie du quartier. En contrepartie, il sera demandé au Shopping de participer, dans son réaménagement, à – par exemple - la lutte contre l'imperméabilité des sols mais aussi de permettre un accès partiel à son infrastructure aux petits commerçants, en symbiose avec les grandes marques déjà installées.

PS/sp.a: Cette problématique est sensible et devra être étudiée attentivement (peut-être en collaboration avec hub.brussels). L'extension du Shopping ne peut se faire au détriment du commerce local (notamment Place Saint Lambert) mais des exemples où des centres commerciaux sont un facteur d'attraction pour des pôles locaux existent.

WolHu: Ce type d'extension doit être maîtrisé et strictement encadré, et proposer une plus-value pour le quartier.

3. Quel est l'avenir de l'Avenue Georges-Henri ? Quel projet faudrait-il y développer ?

Ecolo: Depuis près de 20 ans on assiste à des efforts sporadiques de revitalisation, y compris par la nomination d'un « Town-manager ». Le succès n'est pas au rendez-vous et aucune conclusion n'en a été tirée ou en tout cas rendue publique.

Cela nous amène à penser que, soit on n'en a pas fait assez, ce qui est probable, mais qu'aussi l'on n'a pas fait tout ce qui pouvait conditionner le succès. Qu'est-ce qui distingue la rue des Tongres de l'avenue Georges Henri ?

ECOLO constate que l'accessibilité par les moyens « doux » est fortement négligée et le confort du cheminement très précaire (état des trottoirs, obstacles multiples de toute nature, mauvais état du bâti...). Tout cela conditionne aussi l'attractivité de cette avenue.

ECOLO ne souhaite pas à ce stade se hasarder à faire des propositions à l'emporte-pièce alors que nous ne disposons pas d'une analyse critique des actions passées.

LB: Voir réponse à la question n°1 « Economie »

MR+: La revitalisation de l'Avenue Georges Henri est une priorité car c'est un axe commercial majeur de notre commune. D'années en années, cette revitalisation a été annoncée sans jamais avoir vraiment lieu. Les politiques positives – comme les primes d'embellissement – seront préservées mais il sera nécessaire d'aller beaucoup plus loin, avec un plan de réaménagement en concertation avec les habitants et les commerçants locaux du quartier. Dès le début de la législature, un travail de consultation afin de définir un plan de réaménagement de l'avenue dans le but de la rendre plus attractive. Cela concernera à la fois le stationnement, l'espace piéton, les accès routiers et l'aménagement urbain. Au niveau du stationnement, le développement des e-places « shop & go » sera soutenu et nous continuons de militer, comme lors des campagnes précédentes, pour un parking souterrain sous la Métairie. En ce qui concerne les commerçants, notre priorité est à la diversification des commerces et à la lutte contre les rez-de-chaussée inoccupées, notamment en soutenant les « pop-up stores ». Pour terminer, les candidats de la liste « MR+ » veulent rappeler leur attachement à l'événementiel de l'Avenue Georges Henri. Trop de « rendez-vous incontournables » ont été supprimés. Il s'agit dès lors de dresser un calendrier précis, en discussion avec les associations de commerçants.

PS/sp.a: Une étude complète sur l'avenue George Henri a été commanditée par la commune. Sur base de cette étude, nous proposons un plan enfin solide et révolutionnaire pour :

- Promouvoir, dans la mesure du possible, l'installation de commerces de services de proximité, offrant des prestations accessibles aux habitants et visiteurs de la Commune ;

- Étudier les impacts de l'aménagement d'un parking sous la Métairie Van Meyel car l'espace actuellement utilisé est une voie d'accès à plusieurs classes des écoles avoisinantes. La sécurité de nos enfants est la plus importante et le réaménagement doit également être conditionné à des aménagements plus importants pour les piétons et les cyclistes (trottoirs plus larges, moins d'emplacements de parking en rue, etc.) ;

- Privilégier, à la Métairie, des aménagements qui rendent le bâtiment accessible aux jeunes.

Il est urgent de trouver des solutions pour fluidifier la circulation sur le tronçon entre Meudon et Degroof, car elle est trop souvent entravée par les livraisons, nous proposons de :

- Lutter contre les bâtiments inoccupés et les étages vides au-dessus des commerces, notamment par la mise en place d'incitants positifs comme les primes à la rénovation et le soutien aux pop-up stores (magasins éphémères) ;

- Systématiser l'utilisation des étages des commerces acquis par la Commune pour des logements à prix modérés, accessibles aux plus modestes, en assurant la continuité de la politique de préemption communale ;

- Aménager le Square Meudon sous la forme d'un espace non privatif, avec un lieu de convivialité partagée ;

- Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local grâce à une aide aux associations de commerçants pour leur permettre d'agir efficacement, notamment en termes de communication vis-à-vis des clients et des services d'appui à leurs membres ;

- Mieux informer et dédommager les commerçants dont l'activité est réduite en raison de travaux de voirie ;

- Réduire la nuisance économique des travaux, via une coordination effective de ceux-ci et la réduction maximale de leur durée et leur fréquence, via une signalisation claire, avec des itinéraires pour les divers types de transport et un plan de stationnement adapté.

WolHu: Il faut poursuivre la revitalisation de l'Avenue qui est un travail sur le long terme, et qui pourra être finalisé au cours de la prochaine législature. WolHu soutient l'adoption du PPAS facilitant l'implantation d'un parking sous la Métairie permettant notamment d'élargir les trottoirs en y reportant une partie du stationnement, ainsi que le rachat de certains immeubles par la Commune qui assure une diversité commerciale.

Planification

1. Suite à la suppression du Règlement Communal d'Urbanisme, d'autres règlements peuvent être mis en place par la Commune, que doivent-ils contenir ?

Ecolo: Création de règlements communaux d'urbanisme zonés pour mieux préciser les gabarits maximum permis.

Utilisation plus fréquente de charges d'urbanisme pour corriger les impacts attendus.

LB: Cfr réponse aux questions du chapitre « Urbanisme ».

MR+: Si nous regrettons la suppression des RCU sachant qu'elle affaiblit directement l'autonomie communale, nous n'avons néanmoins pas l'intention de superposer une panoplie de nouveaux règlements au cadre fixé par le CoBAT, au risque de complexifier encore plus les lois en vigueur dans ce domaine. Nous restons partisans de la simplification, à tous les niveaux : des règles plus simples avec moins de dérogations. Par contre, nous ne sommes pas, d'entrée de jeu, opposés à l'idée d'une extension de la RCUZ Georges Henri, ni à la création de nouveaux mais cela doit se faire au cas par cas et en réponse à une réelle menace de dégradation du cadre de vie du quartier.

PS/sp.a: sans réponse.

WolHu: Il faut des règlements qui permettront la préservation du patrimoine, de la qualité de vie dans nos quartiers, qui touchent à la gestion des eaux, aux lucarnes, à l'isolation des immeubles, la subdivision des maisons unifamiliales, à la protection des jardins de façade, etc.

2. Pour faire face à l'augmentation démographique, quel équipement comptez-vous développer ?

Ecolo: -Sport : pour une politique d'accès aux infrastructures sportives moins élitiste

-Quartiers : espaces verts et plaines de jeux de quartier (avec âge échelonné) sécurisés

-Santé/loisirs : multiplication du nombre de parcelles potagères

LB: Le rôle d'une commune est de développer les services aux personnes tout au long de leur vie (de la crèche à l'accompagnement des personnes âgées). Il convient donc de développer les équipements collectifs, notamment les crèches, écoles, lieux d'accueil et d'hébergement des séniors, personnes handicapées, etc.

Outre l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles communales (cfr projet Schuman-Charmille ou projet d'extension de l'école Prince Baudouin et de Princes Paolaschool), la Liste du bourgmestre a pour projet de créer une nouvelle crèche à chaque nouvelle mandature communale. A cet égard, la construction de la nouvelle crèche Charmille sera entamée en ce début d'octobre.

MR+: La pression démographique à laquelle notre commune sera confronté dans un futur proche nécessite de se concentrer, en priorité, sur les développements de l'accueil et la « silver économie ». En ce qui concerne l'accueil, tout d'abord, nous nous fixons un objectif très précis de +10% de places en milieu d'accueil, d'ici la fin de la législature avec la mise en place également de « flexi-crèches » aux horaires ajustés aux nouveaux rythmes de vie des parents-travailleurs. Une « halte d'accueil » sera créé au CPAS pour les allocataires sociaux qui ont besoin de faire garder leurs enfants en urgence pour se rendre à un entretien d'embauche ou une formation, par exemple. Ensuite, les candidats de la liste « MR+ » ont la volonté de continuer l'amélioration des services aux seniors, surtout en ce qui concerne les services à domicile qui assurent aux personnes âgées une plus grande autonomie. En complément des maisons de repos, nous souhaitons développer le logement intergénérationnel, avec un focus particulier sur l'Antenne Andromède et les initiatives de type « habitat kangourou ».

PS/sp.a: Afin de répondre aux défis de la croissance démographique, du vieillissement du bâti et

des prix du marché immobilier qui poussent les jeunes ménages à quitter notre commune, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés disponibles sur le territoire communal.

Nous proposons :

- La rénovation des logements publics, principalement sociaux, selon les meilleures normes environnementales et énergétiques, en prévoyant suffisamment de logements adaptés ou adaptables aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Le logement public constitue une réponse aux défis d'aujourd'hui comme la paupérisation de la population. Il est un outil de lutte contre la dualisation résidentielle et est un vecteur de mixité et de diversité sociales ;

- La mise en œuvre des opérations de revitalisation urbaine, en collaboration avec les associations citoyennes, en vue de rénover le bâti existant, de densifier les noyaux d'habitat et d'améliorer la mixité sociale (en créant des logements tant locatifs qu'acquisitifs) et des fonctions des quartiers revitalisés ;

- La promotion de logements qualitatifs, dans le strict respect des normes énergétiques et de salubrité, avec des innovations technologiques en matière de matériaux et de techniques de construction, de logements « modulables » et adaptables aux parcours de vie des familles (célibat, recomposition familiale, etc.) ;

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une place dans un établissement scolaire de qualité, avec des infrastructures de qualité, situées à une distance raisonnable de son domicile.

Nous proposons de :

- Faire face à l'augmentation consécutive de la population scolaire en Région bruxelloise et à WSL en prévoyant l'extension des écoles existantes et en envisageant la construction d'une nouvelle école communale ;

- Entamer une réflexion sur l'ajout d'un athénée sur le territoire de WSL ;

En termes d'infrastructures et d'activités sportives, nous proposons de :

- Favoriser le développement du sport de rue à WSL, en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate park, roller, plaines de jeux, etc.) en concertation avec les habitants et l'associatif local ;

- Développer de nouvelles infrastructures publiques tournées vers les sports de glisse ou urbains : skate park, parcours VTT en parallèle de la Promenade verte, accessibilité ou ajout de murs d'escalade au Mounier ou ailleurs, réaménagement du terrain de basket du Parc Meudon, etc.

WolHu: Nous comptons continuer à investir dans des écoles, des crèches (cfr le projet de construction d'un Eco Quartier sur Schuman-Charmille), des parcs et des plaines de jeux, ainsi que dans les infrastructures culturelles (bibliothèques et ludothèques de quartier) et sportives.

3. Êtes-vous pour l'extension de l'Hôtel Communale ? Pourquoi ? Et si oui, comment ?

Ecolo: NON. Cette question a fait l'objet d'un projet d'architecture (coûteux pour la commune) en 1998 et n'est plus d'actualité. Suite au rachat du bâtiment Staar à la ch. de Roodebeek, une grande partie des services y seront regroupés.

LB: Non, conformément aux engagements pris antérieurement, la Liste du bourgmestre n'entend nullement construire une extension de la maison communale. L'espace vert entourant la maison communale est préservé et sera même réaménagé dans le cadre d'une réflexion plus globale concernant l'espace public aux abords de la maison communale.

Le Collège a lancé une programmation de rénovation et de réorganisation du patrimoine communal affecté aux missions administratives pour offrir des conditions d'accueil de la population et de travail du personnel plus agréables.

MR+: La priorité des candidats de la liste « MR+ » n'est pas tant l'extension de la maison communale que son verdissement. De nombreuses idées peuvent être étudiées, de la toiture végétale à l'installation de potager collectif. Ce bâtiment est un symbole fort de notre commune. Il peut servir de réceptacle à des initiatives qui pourront être alors reproduites ailleurs, sur la commune.

PS/sp.a: A ce stade, nous n'avons pas d'exclusives en la matière pour autant que le projet respecte les espaces verts environnants et n'engendre pas trop de nuisances pour les habitants.

WolHu: WolHu est favorable au regroupement d'une série de services à la population dans des bâtiments existants clairement identifiés, modernes et faciles d'accès en transport en commun, comme cela fut fait au cours de cette législature Chaussée de Roodebeek.

WolHu pense également qu'une région et une commune « Smart-City », permettront à terme au citoyen « d'obtenir en ligne » une série de documents (il faudra faire évoluer la législation à cette fin), tout en facilitant pour certains membres du personnel communal le télétravail certains jours de semaine.

4. Quelles mesures mettriez-vous en place pour limiter l'impact de la future extension des Cliniques Universitaire Saint- Luc ?

Ecolo: - Plan de déplacement avec mise en place de solutions de déplacement collectif pour le personnel et les étudiants (y compris en dehors des heures de fonctionnement des transports publics).

- Désimperméabilisation indispensable (mais elle est déjà pratiquée avec succès)

- Remise en question et optimisation des accès (voiture, transports publics).

LB: La construction de nouvelles Cliniques Universitaires Saint-Luc est un projet ambitieux qui s'intègre dans un réaménagement plus complet du site des cliniques et de ses abords. Le Collège a veillé à être pleinement associé à cette réflexion et, comme il est dit au chapitre de la mobilité, a imposé une étude de mobilité et de stationnement spécifique au site UCL/Saint-Luc afin de repenser l'accès au site, de manière à ce que les très nombreuses personnes et travailleurs qui s'y rendent ne viennent plus prioritairement avec leur voiture mais fassent le choix des transports alternatifs. La Région est associée à cette étude et devra en tirer des conséquences quant au développement de l'offre de transport public sur le site et à ses abords.

MR+: Chaque projet d'extension devra être étudiés au cas par cas. Nous ne nous opposons pas d'emblée au développement des cliniques Saint-Luc, à condition – encore une fois – que le projet porte des exigences en matière de respect de l'environnement et de la qualité de vie du quartier.

PS/sp.a: Les Cliniques Saint Luc sont un acteur important de notre commune. Elles génèrent un nombre d'emploi significatif et de nombreux habitants de la commune s'y rendent s'ils ont besoin de soin. Etant donné l'ampleur du projet, la Commune a tout intérêt à dialogué avec les Cliniques et l'UCL pour développer un projet en harmonie avec la vie locale.

WolHu: Cette extension, extrêmement importante pour la santé des habitants, doit se faire en respectant les règles urbanistiques, le bon aménagement des lieux et en concertation avec les habitants concernés. On ne peut que se réjouir de l'amélioration de la santé publique et de l'amélioration du confort des patients auxquelles nous sommes attachés.

5. Pensez-vous que la publicité dans l'espace public est un levier indispensable au financement et au développement des politiques communales ?

Ecolo: Non, c'est une pollution visuelle qui dénature nos quartiers quand ils ne sont pas source de danger (distraction, visibilité réduite...)

LB: La Liste du bourgmestre est opposée au développement de la publicité dans l'espace public. Le Collège n'a plus pris d'initiative depuis 12 ans pour autoriser le placement d'un mobilier publicitaire en voirie pour la communication communale. Au contraire, il a fait supprimer une soixantaine de panneaux publicitaires d'un

réseau d'affichage privé. Par contre, la Région, elle, a financé le placement du réseau Villo par une concession de service public avec publicité.

De manière générale, à l'échéance de la validité des permis d'urbanisme ou d'autorisations du domaine public pour des panneaux publicitaires, le Collège refuse le renouvellement. Si nécessaire, il entame des procédures plus contraignantes. Un exemple parmi d'autres : la suppression du grand panneau publicitaire aux abords de la station de métro Roodebeek, dans la perspective du Wolubilis.

MR+: Les candidats de la liste « MR+ » soutiennent la liberté d'entreprendre et de commercer. La publicité est un outil important pour les commerçants et les entrepreneurs. Par conséquent, nous sommes opposés à une interdiction pure de la publicité dans l'espace public. Néanmoins, il est important de fixer des règles claires à la fois sur la taille, le contenu et le lieu - une interdiction à proximité des écoles peut faire l'objet d'une discussion - de ces publicités afin de faire coexister développement économique et lutte contre la pollution visuelle.

PS/sp.a: La publicité n'est certainement pas un levier indispensable au développement des politiques communales. Nous sommes d'ailleurs opposé à toute forme de privatisation de l'espace public. De manière pragmatique, nous ne souhaitons toutefois pas priver la Commune d'initiatives favorables à ses habitants (ex. : Villo). Chaque situation doit donc être examinée au cas par cas.

WolHu: Non, nous souhaitons poursuivre son interdiction en zone résidentielle. Nous sommes également opposés aux dispositifs lumineux & animés qui représentent un danger en termes de sécurité routière.

6. Êtes-vous prêt à mettre en œuvre un plan de développement de stations de recharge pour véhicules électriques ?

Ecolo: Sauf à faire de la démagogie, nous ne pensons pas que c'est une compétence communale. De plus cela aboutirait à créer une mesure incitative à l'usage de la voiture individuelle...

LB: Oui, la commune a décidé de participer au plan régional de placement de bornes de recharge pour les véhicules électriques, en partenariat avec Sibelga. Ce programme d'investissement devrait être réalisé à brève échéance.

MR+: Oui, avec un objectif chiffré : (au moins) une borne de recharge dans les parkings de plus de 10 places de stationnement. Au vu de l'augmentation

certaine des véhicules électriques en Europe et la difficulté pour un grand nombre de Bruxellois de recharger leur voiture à domicile, ces bornes sont un investissement nécessaire.

PS/sp.a: Partant de l'hypothèse que nous sommes favorables aux véhicules plus respectueux de l'environnement, nous sommes prêts à mettre en œuvre un tel plan.

WolHu: Oui, nous y sommes favorables.

Suite à ces réponses, nous avons proposés à chaque liste de développer un sujet qui leur tient particulièrement à cœur.

ECOLO veut offrir une alimentation durable pour nos enfants dans le réseau scolaire communal

La commune a renouvelé pour 5 ans son contrat de fourniture avec Sodexo pour les repas scolaires. Après avoir analysé le dossier, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était possible de faire beaucoup mieux sur le plan du bio, de l'origine durable et locale des aliments ainsi que de la lutte contre les gaspillages. La commune avait préparé un nouveau cahier des charges début 2017 mais il n'était pas satisfaisant pour Ecolo et le choix de Sodexo comme prestataire est une régression qualitative inacceptable (poulet d'origine inconnue probablement hors UE, aucun progrès sur bio calé à 17%...)

Les propositions du programme d'Ecolo :

Ecolo souhaite fournir des repas de qualité dans les écoles et crèches communales et promouvoir l'éducation à l'alimentation durable. Comment y parvenir ? Par la mise en place d'une série d'exigences pour les cantines scolaires communales :

1. Privilégier au maximum les produits issus de l'agriculture biologique et de saison, chaque fois que c'est possible (cahiers des charges précis avec 35% minimum de produits bio au départ et progression de +5% par an et objectif 100% à terme).

2. Réserver une place aux produits « fair trade » dès qu'ils sont disponibles,

3. Privilégier les circuits courts en priorité : producteurs locaux de la Région, origine belge 100% pour la viande et exclusion de produits hors UE chaque fois que ces produits existent sur le marché local.

4. Proposer un plat végétarien comme alternative pour les enfants qui le souhaitent et des fruits à chaque repas.

5. Peser les déchets pour adapter les menus des enfants et lutter contre le gaspillage alimentaire,

Scinder le marché communal de fourniture des produits en lots pour donner la capacité aux acteurs locaux de faire offre.

Nous soumettrons le contrat actuel à un audit et un sui-

vi sévère car le fournisseur a annoncé que certains aliments viendront de pays hors UE ce qui est, selon nous, incompatible avec l'appel d'offre initial. En cas de non-conformité ou de non performance, le contrat sera dénoncé.

L'effort pour obtenir le label bruxellois «good food» pour le réseau communal sera poursuivi en appliquant strictement ses principes de base (transition vers une alimentation savoureuse, saine et variée, exempte de gaspillage, produite localement et dans le respect de l'environnement). Il soutiendra le développement des aspects pédagogiques destinés aux enfants.

Et comment financer ces projets dans les cantines scolaires ?

Pour soutenir cet effort, et comme c'est déjà le cas dans plusieurs communes, WSL contribuera au coût des repas en allouant un budget destiné à couvrir le choix d'une qualité supérieure (de 25 à 50 cents par repas soit 150.000€ d'impact budgétaire estimé).

LB: Mesdames, Messieurs,

Chères Woluwéennes, chers Woluwéens,

Ce 14 octobre, vous déciderez de l'avenir de Woluwe-Saint-Lambert.

Par notre précédente publication, la Liste du bourgmestre vous a présenté le bilan de son travail à la tête de la commune ces six dernières années. Je remercie les habitantes et les habitants qui nous ont fait part de leur satisfaction, de leurs encouragements et, plus encore, de leurs propositions pour préserver et renforcer le caractère exceptionnel de notre commune.

Je vous demande de renouveler votre confiance à la Liste du bourgmestre en lui accordant une majorité de vos suffrages, ce qui permettra de garantir l'efficacité et la cohésion de la gestion communale.

Comme vous le savez, les élus de la Liste du bourgmestre et moi-même n'avons jamais considéré que votre confiance nous dispensait de poursuivre le dialogue avec tous les habitants, tout au long d'une mandature communale. Avec tous les candidats, je m'engage à renforcer ce dialogue direct. Vous en aurez la preuve à la lecture de nos propositions.

Nous avons plus que jamais la volonté de faire en sorte que Woluwe-Saint-Lambert soit cette commune où il est agréable de vivre et de bénéficier de services de qualité et diversifiés. La sécurité participe aussi à la qualité de vie dans notre commune. Nous continuerons à donner à la zone de police Montgomery les capacités pour mener avec efficacité ses missions. La protection des espaces verts, la lutte contre toutes les formes de pollution et les nuisances, la maîtrise de la mobilité sont des politiques privilégiées dans notre commune. Nous les poursuivrons avec encore plus de détermination et nous prendrons de nouvelles initiatives.

Au-delà de la gestion de l'espace public et des services communaux, il y a une dimension encore plus

fondamentale de la politique que nous avons toujours voulue pour notre commune : préserver les liens sociaux et avoir une attention particulière pour celles et ceux qui sont confrontés aux aléas de la vie ou atteints par des mesures d'exclusion, voire de discrimination, décidées notamment par d'autres niveaux de pouvoir. La commune est très souvent le dernier recours pour préserver la dignité de vie de chaque citoyen. C'est dire que nous avons l'enthousiasme et la volonté pour que Woluwe-Saint-Lambert soit encore plus exceptionnelle. A vous de dire, ce 14 octobre, si vous le voulez avec les candidats de la Liste du bourgmestre.

Je vous remercie de votre confiance.

Olivier Maingain,

Bourgmestre

MR+: Le questionnaire ci-dessus étant déjà bien complet, permettez-nous de rappeler les fondamentaux de notre programme. La liste MR+ est avant tout une liste qui défend les valeurs libérales, composée de candidats d'ouverture, de citoyens engagés ou de membres d'autres formations politiques. La liste MR+ c'est 19 femmes et 18 hommes qui veulent plus d'ambition pour Woluwe-Saint-Lambert. Aujourd'hui, nous sommes la seule liste à proposer un vrai projet communal de centre-droit qui veut entre-autres développer l'économie locale, baisser la fiscalité, renforcer la sécurité, rendre notre espace public plus propre, revitaliser nos quartiers et raviver le sens civique pour une meilleure qualité de vie et un mieux vivre ensemble. Trois quarts de nos candidats se présentent à vous pour la première fois. C'est une équipe qui est à la fois rajeunie, tout en conservant des personnes expérimentées, et qui veut faire de la politique autrement. Notre programme est le fruit d'un travail de longue haleine et de rencontres avec vous, citoyens de Woluwe-Saint-Lambert. À travers toutes ces propositions, notre ambition est de préserver les acquis et de poursuivre le travail réalisé, tout en y mettant plus d'innovation, plus de dynamisme et plus de créativité, pour faire face aux nouveaux défis que sont le boom démographique, le développement durable, l'accès aux nouvelles technologies et d'autres défis auxquels doivent faire face les citoyens. Réunis autour des valeurs que nous partageons, nous avons tous quelque chose à apporter à notre commune. Donnons-nous les moyens de faire mieux, de faire plus !

PS/sp.a: sans réponse

WolHu: WolHu souhaite créer une plateforme du bénévolat comme valorisation de cette richesse humaine permettant l'intégration de tous dans la commune.

Notre Commune compte plus de personnes de + de 65 ans que la moyenne régionale mais également plus de jeunes de - de 20 ans. Ces deux tranches d'âge représentent un important vivier en matière d'actions bénévoles que nous voulons encourager et structurer.

Sur base de suggestions d'habitants et d'acteurs de ter-

rain, nous avons identifié une série de besoins : activités intergénérationnelles, services aux personnes, réduction de la fracture numérique, aide aux élèves en difficulté, coaching de jeunes en début de carrière, etc.

Ainsi, en matière de bénévolat, WolHu veillera notamment:

à créer une plateforme du bénévolat qui centralisera les initiatives, pour mettre en relation les demandeurs et les bénévoles, en fonction des compétences de chacun

à la mise en place de « coaching » de demandeurs d'emplois (rédaction de cv, etc.) ou de personnes se lançant dans une nouvelle activité, par des personnes expérimentées

à poursuivre et renforcer le soutien aux mouvements de jeunesse et à l'ensemble de la vie associative communale (culture, sports, etc.), notamment en les aidant à trouver des locaux salubres si cela s'avère nécessaire, ou via une aide matérielle.



WOLU - INTER - QUARTIERS

Soirée-Débat

Élections Communales 2018

Mardi 2 octobre à 19h30



Venez écouter et poser vos questions aux candidats des listes démocratiques se présentant aux élections dans notre commune !

Salle des Conférences
Hôtel Communal niv. -1

Av. Paul Hymans, 2
1200 - WSL

Plus d'informations : www.wiq.be ou
par téléphone : 02/762.39.44

**N'oubliez pas de visiter de temps en temps
notre site
internet www.wiq.be
Et de vous abonner à notre lettre d'information
électronique**



Les textes signés n'engagent que leurs

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?

Contact : Nicolas Moulin, coordinateur : Tél.: 02 762 39 44

Email : woluintertquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et d'ACTIRIS.

